

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



RAPPORT MORAL

En 2023, nous pouvons remarquer une augmentation de l'activité avec un nombre de familles accompagnées toujours plus nombreuses, des situations qui justifient l'accompagnement de nos salariées expertes chacune dans leurs domaines d'intervention : le conseil conjugal et familial, la médiation familiale, l'éducation à la sexualité, le soutien à la parentalité, les visites en présence d'un tiers, l'accueil en santé sexuelle, etc.

Par exemple en 2023, Instants de famille a accueilli 98 familles en Espace Rencontre, 78 processus de médiation familiale, 17 familles pour des visites en présence d'un tiers ; Vie et Liberté a accueilli 275 personnes en consultation médicale, 151 pour le conseil conjugal et familial et 132 séances d'éducation à la sexualité ont été animées.

Ainsi on peut constater des besoins plus importants des personnes et familles mais aussi des situations plus complexes qui s'appuient sur une profonde mutation des rapports sociaux de sexe et de génération depuis plusieurs années, accentuée par la situation post-covid.

Vie de l'association et des services

Les membres du Conseil d'Administration et du bureau se sont réunis régulièrement en 2023. Chacun porte les valeurs de l'association lors de rencontres partenariales, auprès des financeurs ou lors d'activités militantes. Les administrateurs se sont également investis dans la gestion de l'association et son développement, ainsi que la représentation de l'association auprès de la copropriété du service Vie et Liberté.

En 2023 un gros travail a été mené tout au long de l'année avec la direction, le comité social et économique (CSE) et les représentantes des salariés afin de proposer un accord collectif d'entreprise. Nous avons pour cela été accompagnés par une avocate.

Cet accord collectif d'entreprise, nous permet une meilleure prise en compte des besoins des salariés, tout en garantissant la pérennité de notre association. De nouvelles dispositions ont ainsi été proposées en complément de la convention collective, comme l'octroi d'une 6^e semaine de congés payés par exemple. Nous avons également travaillé à l'élaboration d'une charte de télétravail afin de proposer un cadre formalisé à cette nouvelle modalité de travail.

Concernant le contexte inflationniste et la mise en application des différentes revalorisations salariales et primes obtenues par plusieurs structures et métiers des secteurs médical, sanitaire, social et médico-social [dans le cadre des dispositifs dits « Ségur » et « Laforcade »] et faisant le constat que les salariés de l'association ne relevaient d'aucun de ces avantages, la direction et les administrateurs, soutenus par les financeurs, ont décidé la mise en place d'une prime mensuelle spécifique de revalorisation des métiers pour l'ensemble des salariés, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Rencontres administrateurs-salariés

Celles-ci ont lieu au moins 2 fois par an afin de faciliter les relations, échanger, se connaître, au-delà des postes et fonctions de chacune.

En juillet nous avons testé pour la première fois une formation commune sur les violences intrafamiliales lors d'une journée de travail. Ce fut l'occasion d'échanges et de réflexions sur des thèmes auxquels répondent les services de l'association.

Ces moments privilégiés permettent de garantir une écoute et une compréhension de l'équipe salariée par les administrateurs, mais également une connaissance plus concrète des problématiques de terrain. Ainsi les administrateurs identifient plus précisément les dynamiques en cours au sein de notre association, afin de mieux appréhender les besoins, et anticiper les changements.

Perspectives 2024

En 2024 nous avons lancé pour la première fois une campagne de recrutement largement relayée auprès de nos partenaires, et nos réseaux professionnels, bénévoles et sociaux.

En effet, cette année, la trésorière nous quitte pour d'autres horizons, et l'effectif d'administrateurs se réduit d'année en année. Afin d'anticiper une mise en difficulté de l'association et préserver les emplois, nous vous invitons à vous investir au sein de l'association, mais aussi à relayer auprès de vos réseaux cette campagne.

Nous souhaitons pouvoir accueillir de nouveaux administrateurs pour diversifier nos missions, nos intérêts, nos dynamiques mais aussi favoriser le développement de nouveaux défis et formats d'intervention. Notre engagement est essentiel pour permettre la continuité des missions de l'association dans le territoire, plus que jamais indispensables dans le contexte actuel de malmenage des personnes et familles vulnérables.

Du côté des services, une nouvelle action de prévention est proposée au sein d'Instants de Famille en 2024 pour les enfants de parents séparés, grâce au soutien financier de plusieurs partenaires : le parcours de Reliance. Je souhaite que ce projet se développe car il marque un besoin auquel les salariés tentent de répondre avec leur expertise.

Je terminerai en saluant une avancée majeure de notre société avec l'inscription dans la constitution de la liberté garantie pour les femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Ainsi en affirmant le caractère fondamental de l'IVG en France, les femmes garderont cette liberté de pouvoir y recourir, à l'heure où ce droit est en régression dans plusieurs pays étrangers, y compris en Europe.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des membres de notre association, qu'ils soient administrateurs ou salariés pour leur implication et leur engagement dans la réalisation de nos missions.

RAPPORT FINANCIER 2023

Avant la présentation du rapport financier, voici quelques points à mettre en évidence.

Au 31 décembre 2023, l'Association LE PAS Sud Bourgogne présente un résultat de 13174 €.

Fin 2023, le résultat du service « Vie et Liberté » est de 6636€.

Les charges de fonctionnement sont un peu à la baisse. L'augmentation constatée en 2022 était principalement liée au déménagement et à l'acquisition du local rue des Anémones à Mâcon.

Du côté des produits, on note une augmentation des remboursements liés aux feuilles de soins. Pour information, jusqu'en 2023, l'Association ne disposait pas de lecteur de carte vitale.

Les financeurs quant à eux se sont encore cette année montrés généreux. Le Département 71 et la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité ont augmenté leurs subventions. De plus, la réponse à des appels à projets, notamment de l'Agence régionale de santé (ARS) et de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ont permis d'apporter des financements complémentaires. Cela a permis d'absorber d'une part la baisse des subventions accordées par la Ville de Mâcon (- 6 000 €), mais aussi le déploiement du Ségur de la Santé au sein de l'Association (prime intitulée revalorisation des salaires).

Fin 2023, le résultat du service « Instants de Famille » est de 5754€.

Pour les charges, on remarque une hausse assez significative. Cela est principalement lié à l'augmentation de la masse salariale du service, tous les postes ayant été pourvus. La hausse des coûts de l'électricité est également notable.

Dans un lien de corrélation avec les dépenses de personnel, les subventions progressent aussi. De plus, l'activité Médiation Familiale a fait l'objet d'un contrôle de la Caisse d'allocation familiale (CAF) en début 2023. Cela a eu pour conséquence le versement d'un reliquat. Une somme supplémentaire a également été perçue de la part de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Globalement, on observe pour les 2 services des résultats positifs, mais assez proches de l'équilibre.

Cela est lié d'une part :

- a une bonne connaissance des coûts, qui devrait s'accroître avec la mise en place d'une comptabilité analytique par activité,
- a des engagements pris par l'Association au cours de l'année en faveur des salariés (revalorisation salariale), à travers la déclinaison des accords Ségur de la Santé.

Pour terminer, je tiens à remercier tous nos financeurs et partenaires, de nous suivre au quotidien, tant sur nos projets que sur la politique salariale.

Pour conclure, je vous propose d'affecter ce résultat de 13174€ en report à nouveau.

Evènements militants et partenariaux 2023

Quelques évènements auxquels ont participé les administrateurs



11 mars

Place aux femmes!

Donnons de la visibilité
aux femmes dans
l'espace public

*Action portée par le collectif
du 8 mars*

15 mars

"Le dernier plaisir de Rose"

Pièce de théâtre suivie
d'un débat

Réseau VIF MBA



11 mai

Maux d'amour

Spectacle et échanges
sur les Espaces
Rencontre



18 novembre
Journée
internationale de
lutte contre les
violences faites aux
femmes



En 2023, l'association LE PAS Sud Bourgogne s'est engagée auprès des partenaires locaux pour les droits des femmes et des enfants

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Membres du bureau et du CA

Mme Corinne L'HORSET Présidente
Mme Marie-Pierre MARCHAND, Trésorière
Mme Magali MANIGAND
Mme Colette PROCHASSON
Mme Fabienne DURIX

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2023 et le bureau 10 fois, en présence de la directrice.

L'association adhère aux associations et fédérations suivantes :

Association Femmes Solidaires Mâcon

Association Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Association Nationale des Centres d'Interruption volontaire de grossesse et de Contraception (ANCIC)

Association Nationale des Conseillers Conjugaux et Familiaux (ANCCEF)

Fédération Française des Espaces de Rencontres (F.F.E.R.)

Fédération Nationale de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux (FENAMEF).

LES SERVICES GERES PAR L'ASSOCIATION



L'association a pour finalité d'accueillir chaque personne, quel que soit son âge, dans les étapes importantes de sa vie personnelle, conjugale et familiale, de la naissance à la fin de vie.

Pour ce faire, les différents professionnels assurent en complémentarité des missions de prévention, d'accompagnement et de soutien.

Nos activités par service



Constitution des équipes au 31/12/2023

Association LE PAS sud bourgogne			
Service Vie et liberté	1 médecin et 2 sage-femmes	8.75h/semaine	0.25 ETP
	2 conseillères conjugale et familiale	52h/semaine	1.49 ETP
	<i>2 conseillères conjugales et familiales</i>	<i>162h annuelle</i>	<i>Prestataires</i>
	2 personnels d'accueil et secrétariat	38.15 h/semaine	1.09 ETP
	1 directrice	17.5h/semaine	0.5 ETP
	1 agent d'entretien	5.5h/semaine	0.16 ETP
Service Instants de famille	2 médiatrices familiales et intervenantes en Espace rencontre et visites en présence d'un tiers	58.15h/semaine	1.66 ETP
	2 intervenantes Espace rencontre et visites en présence d'un tiers	28.12h/semaine	0.92 ETP
	1 intervenante en Espace rencontre et visites en présence d'un tiers et accompagnement parentalité	35h	1 ETP
	<i>1 éducatrice spécialisée intervenante en Espace rencontre et visites en présence d'un tiers</i>	<i>39h annuelle</i>	<i>Prestataire</i>
	1 personnel d'accueil et secrétariat	32.13h/semaine	0.91 ETP
	1 directrice	17.5h/semaine	0.5 ETP
	1 agent d'entretien	3.5h/semaine	0.1 ETP

MOT DE LA DIRECTRICE

2023, une année riche et passionnante où nous avons su jongler avec succès entre les différents projets, défis, grâce à la complémentarité, la cohésion, la créativité et l'engagement des équipes.

Au cours des 12 derniers mois, nous n'avons enregistré aucun mouvement de personnel ce qui témoigne d'une certaine force et stabilité de nos équipes et ce qui a été propice à la réalisation de projets très différents des plus inspirants, créatifs aux plus pragmatiques et parfois complexes.

Parmi ceux-ci, je tiens à mettre en lumière quelques réalisations significatives :

- Le spectacle Maux d'amour à Dompierre les Ormes avec l'association l'Amarre en date du 11 Mai 2023. Cet événement a permis d'illustrer la singularité, la fragilité des rencontres entre les enfants et leurs parents, en espaces rencontres.
- Notre engagement à la journée mondiale de la contraception le 26 septembre 2023. Cette action a permis de mieux visibiliser le service, ses missions et de dynamiser les liens avec les partenaires.
- La mise en place d'une charte de télétravail et d'un accord d'entreprise, accompagné par un cabinet d'avocats.
- Notre travail d'amélioration en matière de lisibilité de nos comptes avec la mise en place d'une comptabilité analytique, accompagné par notre cabinet comptable.

Nous poursuivons notre belle aventure pour accueillir 2024 avec plaisir et envie. Plaisir d'aider les familles à traverser les étapes difficiles de leur vie, de s'enrichir de leurs parcours, de leurs différences, de leurs potentiels. Envie de poursuivre les actions menées à leur service avec nos partenaires, à améliorer nos conditions d'accueil et d'accompagnement.

Atelier Reliance (dispositif d'accompagnement des enfants dont les parents viennent de se séparer), Règlement Général de Protection des Données, Journée régionale des espaces rencontres, Journée départementale des Centres de Santé Sexuelle, page Facebook, règlement de fonctionnement constituent entre autres les nouveaux projets et défis à relever en 2024.

Je tiens à remercier chaleureusement chaque professionnelle, Corinne L'Horset, Marie Pierre Marchand et l'ensemble de l'équipe d'administrateurs, nos partenaires institutionnels, financiers, techniques et les familles pour leur implication et leur confiance.

Enfin Je terminerai par cette citation de circonstance pour moi durant cette année :

« Le bonheur consiste sans doute à jongler efficacement avec les multiples réalités qui nous atteignent » - Jean François Somain (auteur québécois).



SOMMAIRE

Activité du service Vie et liberté	p.10-13
I. Mission de santé sexuelle-planification familiale	p.14-17
II. Accompagnement de la relation affective, conjugale et familiale	p.18-20
III. Actions collectives « vie affective, relationnelle, sexuelle et familiale »	p.21-23
IV. Vie du service	p.24
Activité du service Instants de famille	p.25-27
I. Médiation familiale	p.28-31
II. Espace de rencontres	p.32-35
III. Visite en présence d'un tiers	p.36-38
IV. Ressources et accompagnements à la parentalité	p.39-40
V. Vie du service	p.41
On parle de nous	p.42-43
ANNEXES	

Promotion de la santé sexuelle et accompagnement du lien conjugal et familial

Chiffres clés

350 demi-journées d'ouverture

426 consultants ayant fréquenté le service au moins une fois dont :

- 70,4% de nouveaux consultants,
- 32,9% de mineurs,
- 91,3% de femmes et 8,7% d'hommes.

776 consultations et entretiens dont :

- 451 consultations médicales
- 325 entretiens de conseil conjugal et familial (CCF)

133 séances d'information collectives

Actualité et perspectives du service

C'est avec une équipe au complet constituée d'un médecin directeur, de deux sage-femmes, de deux CCF, plus deux autres CCF intervenants en renfort en tant que prestataires et d'un personnel d'accueil que le service a déployé ses missions.

Le nombre de consultants ayant fréquenté le service au moins une fois est en progression de 11% par rapport à l'année précédente.

Dans la continuité d'une meilleure accessibilité de nos services aux personnes en situation de handicap, le service a fait l'acquisition d'une table gynécologique réglable en hauteur.

Le service s'est par ailleurs mobilisé concernant la problématique de la précarité menstruelle, un enjeu qui affecte nombre de jeunes femmes. C'est un sujet dorénavant abordé dans les entretiens et consultations médicales et des protections hygiéniques sont mises à disposition des consultantes au centre.

Afin de réduire les délais d'obtention des résultats d'analyse, les professionnelles médicales disposent dorénavant d'une messagerie sécurisée sur laquelle sont adressés directement les résultats d'analyses médicales.

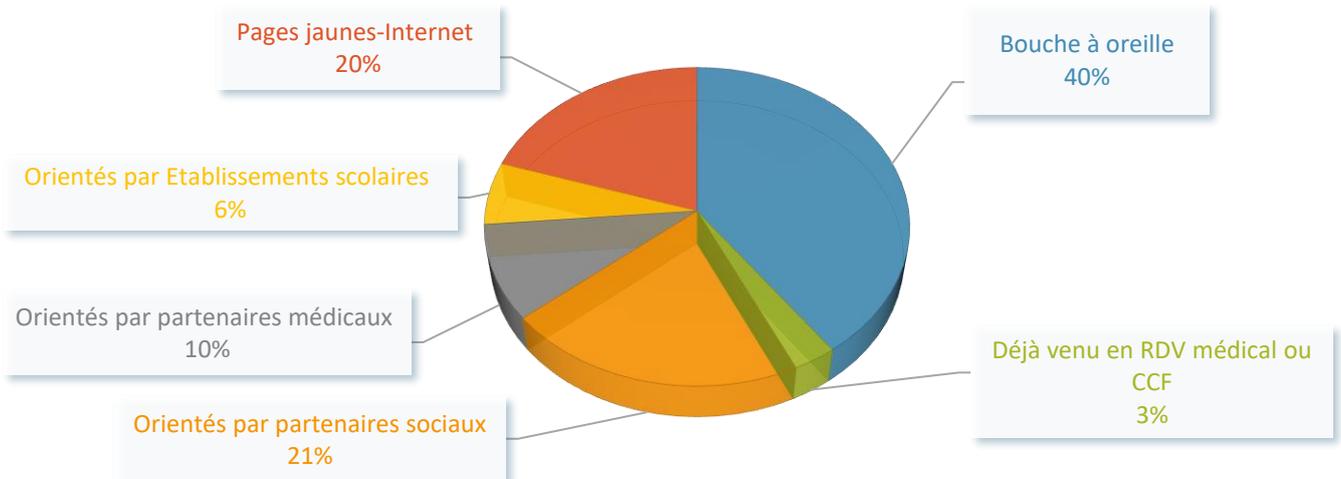
Enfin, nous avons répondu à des appels à projet de l'ARS et de la CPAM qui ont permis d'aboutir à des actions spécifiques sur la contraception, ainsi que des interventions collectives auprès des publics en situation de handicap.

Notre service s'est ainsi mobilisé pour la journée mondiale de la contraception du 26 septembre. Nous avons accueilli 35 participants, venus principalement en petits groupes. Plusieurs supports d'information ont été mobilisés par les professionnels pour parler de contraception (affiches, objets, vidéo, quizz). Les jeunes et les professionnels ont unanimement exprimé leur satisfaction.



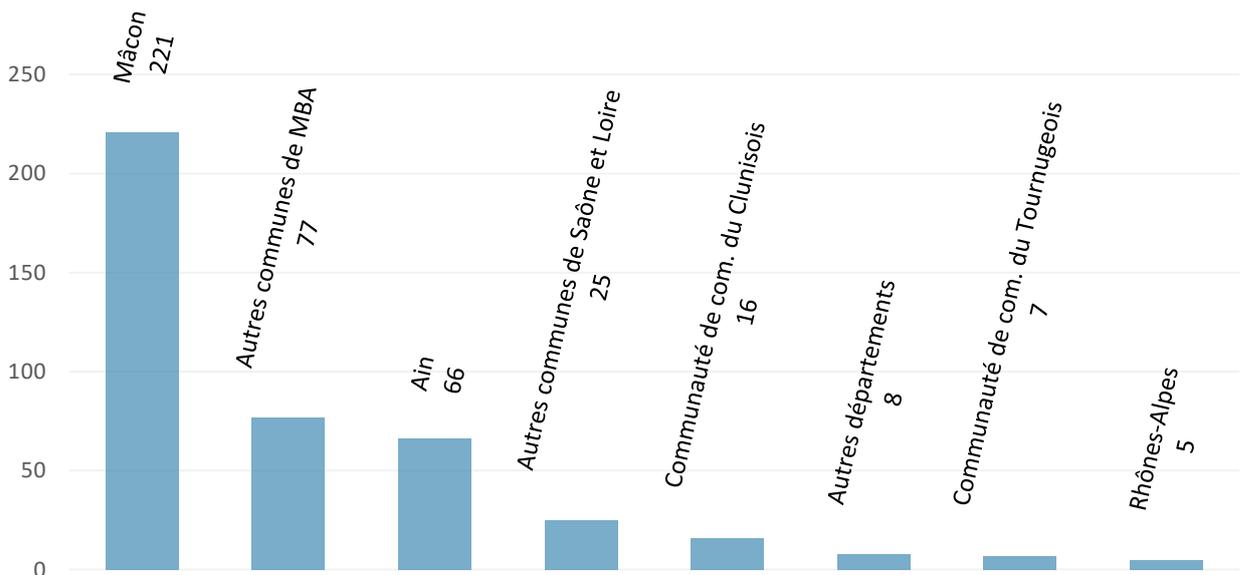
Statistiques (hors activité animations collectives)

Comment les nouveaux consultants ont-ils connu le CSS ?

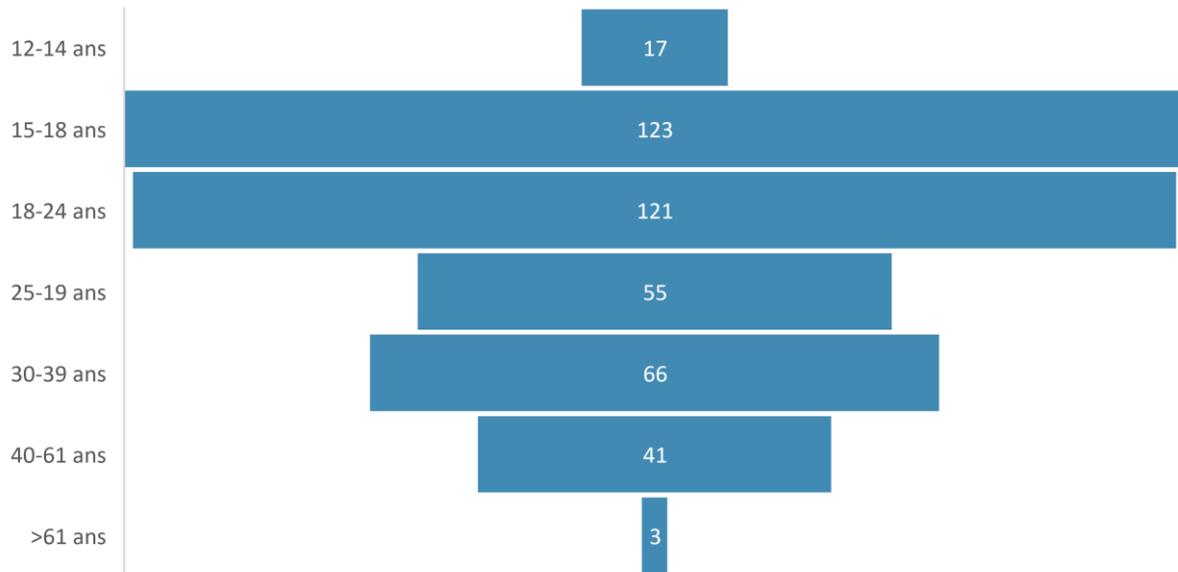


C'est toujours principalement par le biais des recommandations personnelles que les gens découvrent notre service, pour autant on observe une augmentation significative de chacune des autres sources d'orientation et principalement par Internet/Pages jaunes (+16% par rapport à l'année précédente).

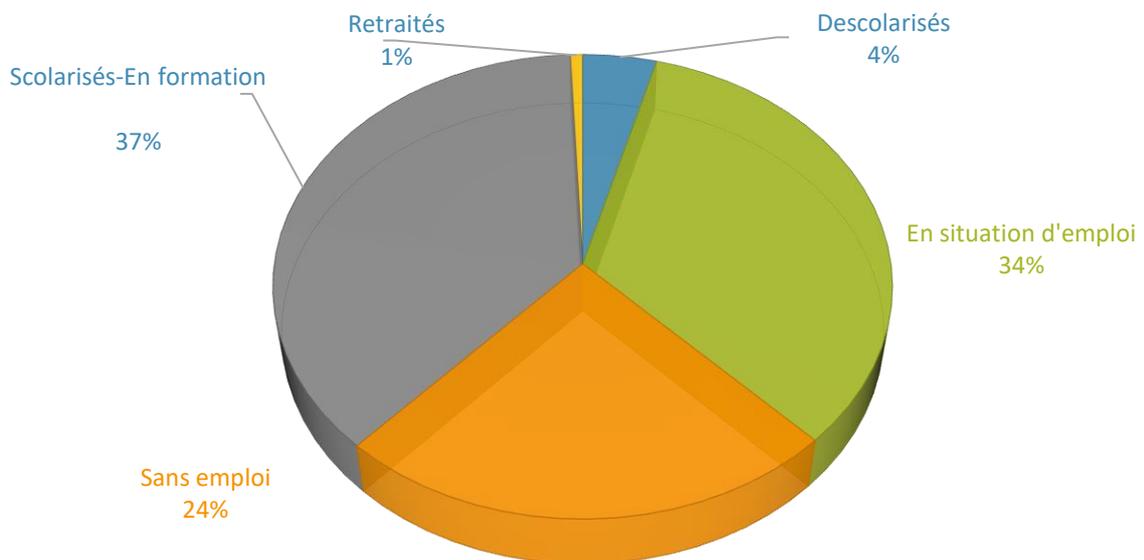
Origine géographique des consultants de 2023



Age des consultants



Catégories socio-professionnelles des consultants



I. Mission de santé sexuelle – Consultations médicales

Santé sexuelle • Planification familiale

Consultation Médicale - Écoute, échanges, informations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle



Article R2311-7 du code de la santé publique : Les centres de planification ou d'éducation familiale exercent les activités suivantes :

1° Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ; 2° Diffusion d'informations et actions individuelles 4° Entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus par l'article L. 2212-4 ; 5° Entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse

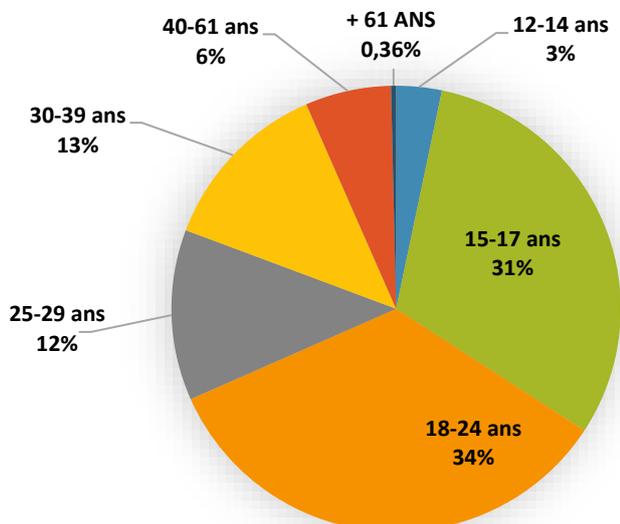
Chiffres clés

275 personnes en consultation médicale :

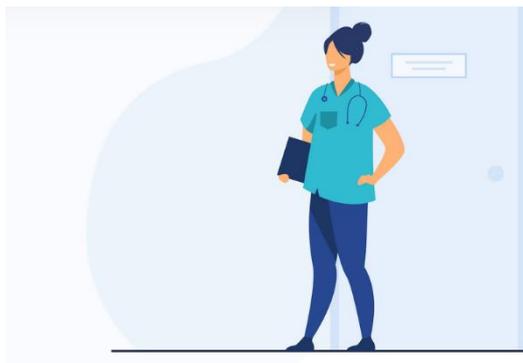
- 262 femmes et 13 hommes
- 34% mineurs
- 176 nouveaux consultants

451 consultations médicales

Quelles sont les tranches d'âges des consultants ?

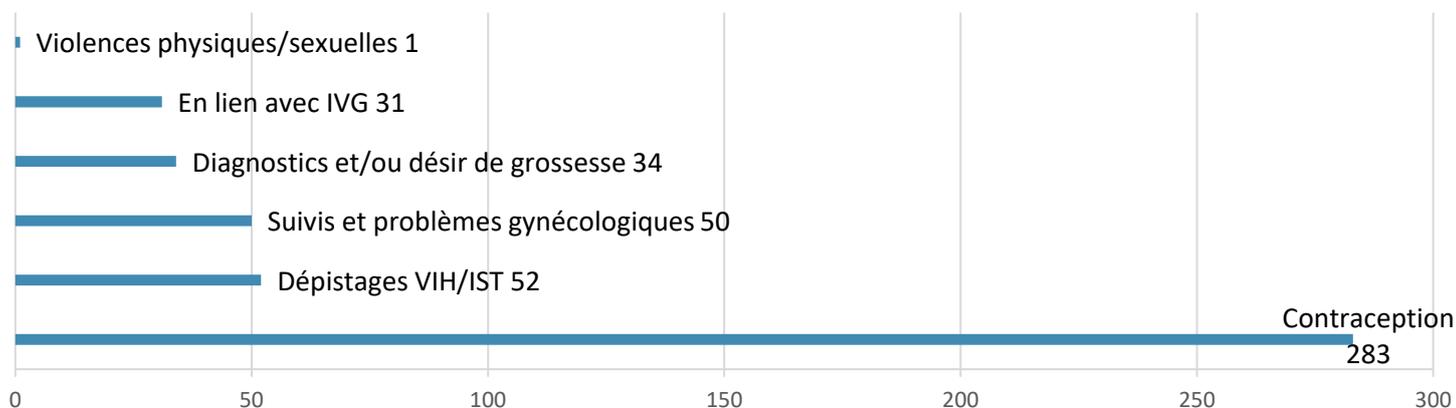


451 Consultations médicales effectuées par la médecin et les sage-femmes



Lors d'une consultation médicale, plusieurs thématiques sont abordées. Il paraît important de différencier le motif principal pour lequel le(a) patient(e) a consulté et le nombre d'actes réalisés. Une personne peut venir par exemple consulter pour un motif principal d'interruption volontaire de grossesse (IVG), mais une information, une prescription de contraception pourra également être réalisée.

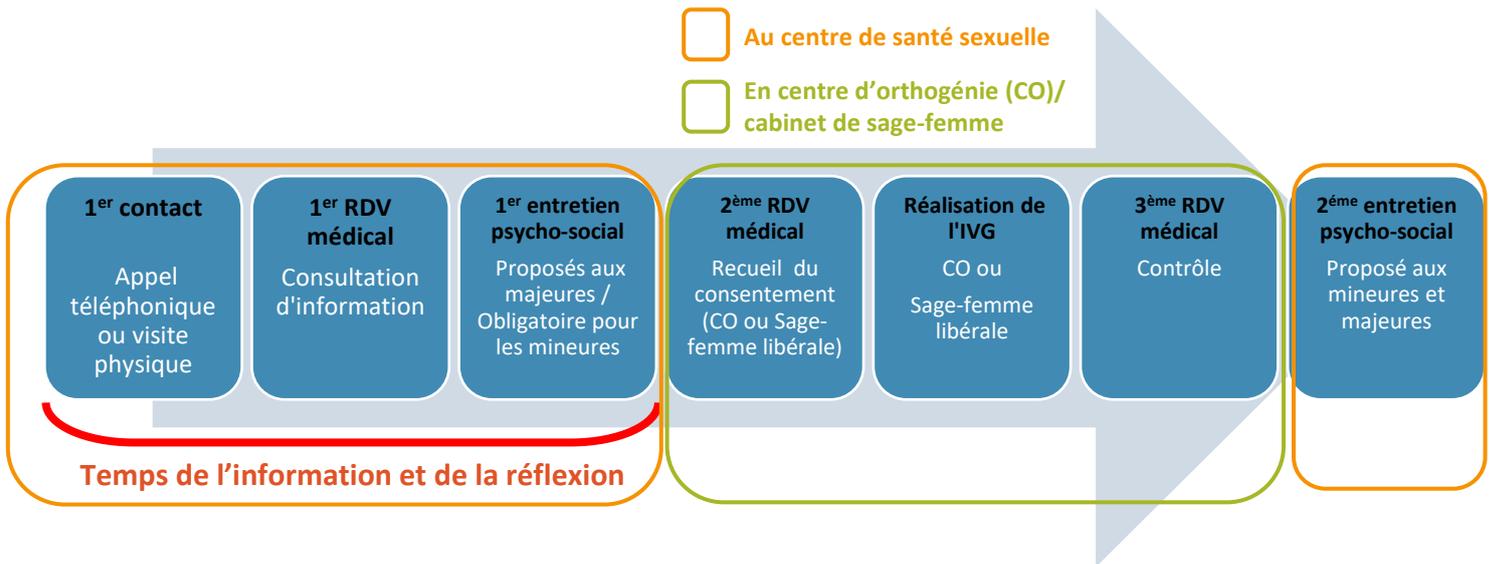
Quels sont les motifs principaux de consultation médicale en 2023 ?



	Nb de consultations médicales (avec ce motif principal)	Nb d'actes réalisés au cours des consultations sur 2023	Nb d'actes réalisés au cours des consultations sur 2022
Contraception	283	297	290
Dépistage VIH/IST	52	440 23 résultats positifs	406 7 résultats positifs
Rdv en lien avec IVG	31	34	33
Diagnostic et /ou désir de grossesse	34	50 8 diagnostics positifs	45 5 diagnostics positifs
Suivis et problèmes gynécologiques	50	60	57
Violences physiques/ Violences sexuelles	1	1	3
Total	451	882	834

Focus IVG : accompagner les femmes consultant pour une IVG à Vie et liberté

Un parcours bien coordonné entre les différentes professionnelles du Centre de Santé Sexuelle (CSS) mais également avec le centre d'orthogénie et les professionnels médicaux en libéral.



1er ÉCHANGE AU NIVEAU DE L'ACCUEIL : appel téléphonique ou visite au CSS. Ce premier contact permet d'établir une relation de confiance avec la patiente et permet souvent de l'apaiser en lui proposant un premier temps d'écoute ainsi qu'une orientation rapide et efficace.

CONSULTATION MEDICALE D'INFORMATION AVEC LE MÉDECIN OU LA SAGE-FEMME : il s'agit d'une consultation d'information sur l'IVG avec la remise d'un dossier guide, d'une prescription de bilan sanguin et d'une attestation de premier rendez-vous médical. Pendant ce RDV, la contraception à venir ou actuellement prise jusqu'alors est abordée.

ENTRETIEN PSYCHOSOCIAL EFFECTUÉ PAR LA CCF : À tout moment de son parcours, une femme prenant la décision de recourir à une IVG ou se questionnant sur la démarche, peut être reçue pour un entretien psychosocial. Elle peut venir seule, en couple ou accompagnée par la personne de son choix.

Proposé de manière systématique quel que soit l'âge de la personne, cet entretien est obligatoire pour les mineures et reste facultatif pour les personnes majeures.

L'entretien psychosocial permet de déposer une parole dans « l'ici et maintenant » correspondant au vécu psychique et corporel. Il permet d'apporter des réponses aux questions posées et de « prendre de la hauteur » sur leur situation personnelle, conjugale, familiale et professionnelle.

C'est un temps d'échange souvent riche en émotions, durant lequel la femme ou le couple en demande d'IVG, se questionne sur leur désir d'avoir ou non un enfant. L'ambivalence peut, si elle existe, être nommée et accueillie dans un espace bienveillant. Les raisons qui motivent leur décision sont le plus souvent évoquées : en lien avec leur histoire personnelle, leur histoire de couple, leur contexte social professionnel et familial, en lien avec leur santé ou celle du fœtus, leur âge, en lien avec leur projet de vie, en lien avec le fait que la grossesse soit issue d'un rapport sexuel non consenti... Par ailleurs, on voit émerger un nouveau motif qui relève d'une anxiété vis-à-vis du monde dans lequel on vit notamment face aux enjeux climatiques, aux virus, aux guerres ...

Cet entretien peut permettre également de repérer une fragilité et de proposer un accompagnement.

RENDEZ-VOUS MÉDICAL DE CONTRÔLE : Les patientes sont revues après l'IVG pour la suite du suivi contraceptif et gynécologique.

NOUVEAUTÉS LÉGISLATIVES :

La loi du 2 mars 2022 acte la fin de tout délai de réflexion imposé en matière d'avortement ainsi que l'allongement du délai pour réaliser une IVG chirurgicale à la 16^e semaine d'aménorrhée.

Les sage-femmes peuvent, sous conditions, pratiquer une IVG instrumentale, jusque-là réservée aux médecins. C'est ce que confirme le décret du 16 décembre 2023.

L'IVG est un droit fondamental. Le 4 mars 2024, le parlement a voté l'inscription dans la constitution de la liberté garantie à la femme d'avoir recours à L'IVG.

L'IVG EN CHIFFRES (RAPPORT 2023 DE LA DREES ET RAPPORT 2022 INSEE) :

Si le nombre de naissances en France n'a jamais été aussi bas depuis la seconde guerre mondiale le nombre d'IVG lui reste stable depuis 2002 avec une moyenne de 220 000 IVG/an. En 2022 ce taux a même atteint le chiffre de 234 300.

La baisse du nombre d'IVG en secteur hospitalier se poursuit (144 600 IVG), tandis que la progression hors établissement s'accélère (89 600 en 2022).

La méthode médicamenteuse représente 78 % de l'ensemble des IVG.

92% des femmes en âge de procréer et ne désirant pas d'enfant utilisent une contraception.

17 femmes sur 1000 en âge de procréer ont recours à une IVG chaque année.

Lorsqu'une femme désire réaliser une IVG, un RDV doit obligatoirement lui être proposé dans les 5 jours suivant son appel.

Pour respecter ce délai, une coordination entre tous les professionnels de la santé de la femme est donc indispensable.

À retenir 2023

Une activité médicale relativement stable sur les 5 dernières années.

L'achat d'une table médicalisée réglable en hauteur, permet dorénavant d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

II. Accompagnement de la relation affective, conjugale et familiale



Article R2311-7 du code de la santé publique Les centres de planification ou d'éducation familiale exercent les activités suivantes :

2° Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ; 3° Préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, entretiens de conseil conjugal et familial

Art. R. 2311-1.-I. du code de la santé publique -Les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial mettent en œuvre les missions suivantes : 2° Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle. « Cette mission comprend notamment : « a) L'accompagnement des situations de crise conjugale et familiale ; b) L'accompagnement du désir ou du non-désir d'enfant, des grossesses menées à leur terme ou interrompues, des souhaits d'adoption ou démarches de procréation médicalement assistée menés à leur terme ou interrompus ; « c) L'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille ; « d) Le soutien, l'accompagnement et l'orientation des personnes et des familles confrontées à des situations de dérive sectaire ou radicale et d'emprise mentale.

Chiffres clés

151 personnes bénéficiaires :

- 77 venues seules
- 74 venues accompagnés ou en couple
- 30,5% mineures
- 127 femmes et 24 hommes
- 124 nouveaux consultants

325 entretiens

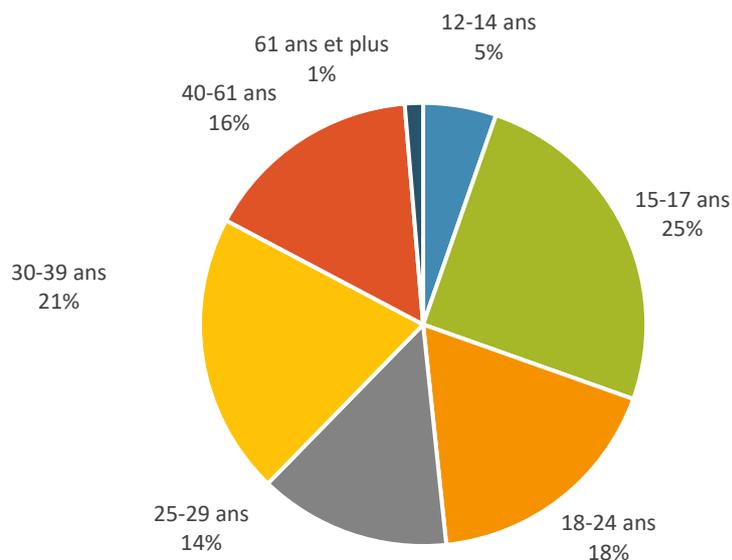
Les conseillères conjugales et familiales (CCF) sont des professionnelles qui « tiennent conseil » auprès des personnes seules, en couple, en famille ou en groupe.

Elles interviennent dans le service de différentes manières :

- en lien avec l'activité médicale du service : contraception, IST, test de grossesse, IVG, demande d'informations sur l'anatomie et le plaisir, inquiétudes sur la capacité à concevoir... L'entretien CCF se fait en complémentarité avec le RDV médical.
- dans le cadre d'un accompagnement sur des problématiques conjugales, parentales et familiales : la CCF propose un soutien dans un moment de questionnements.

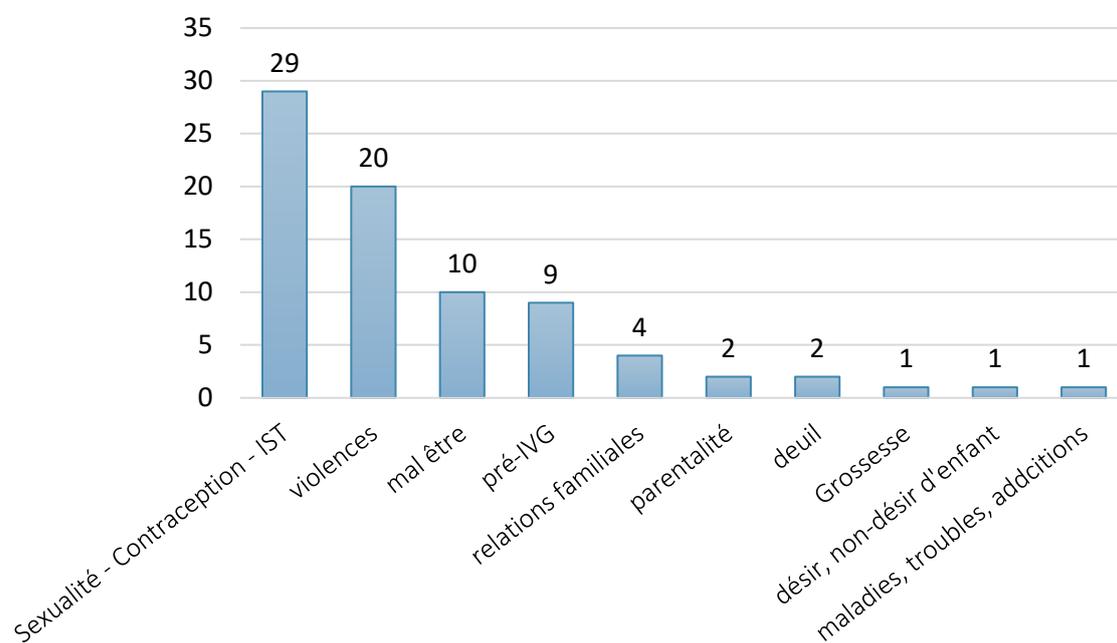
Une permanence CCF se tient 1 semaine sur 2 dans les locaux de 1001 familles à Cluny.

Quelles sont les tranches d'âges des consultants ?

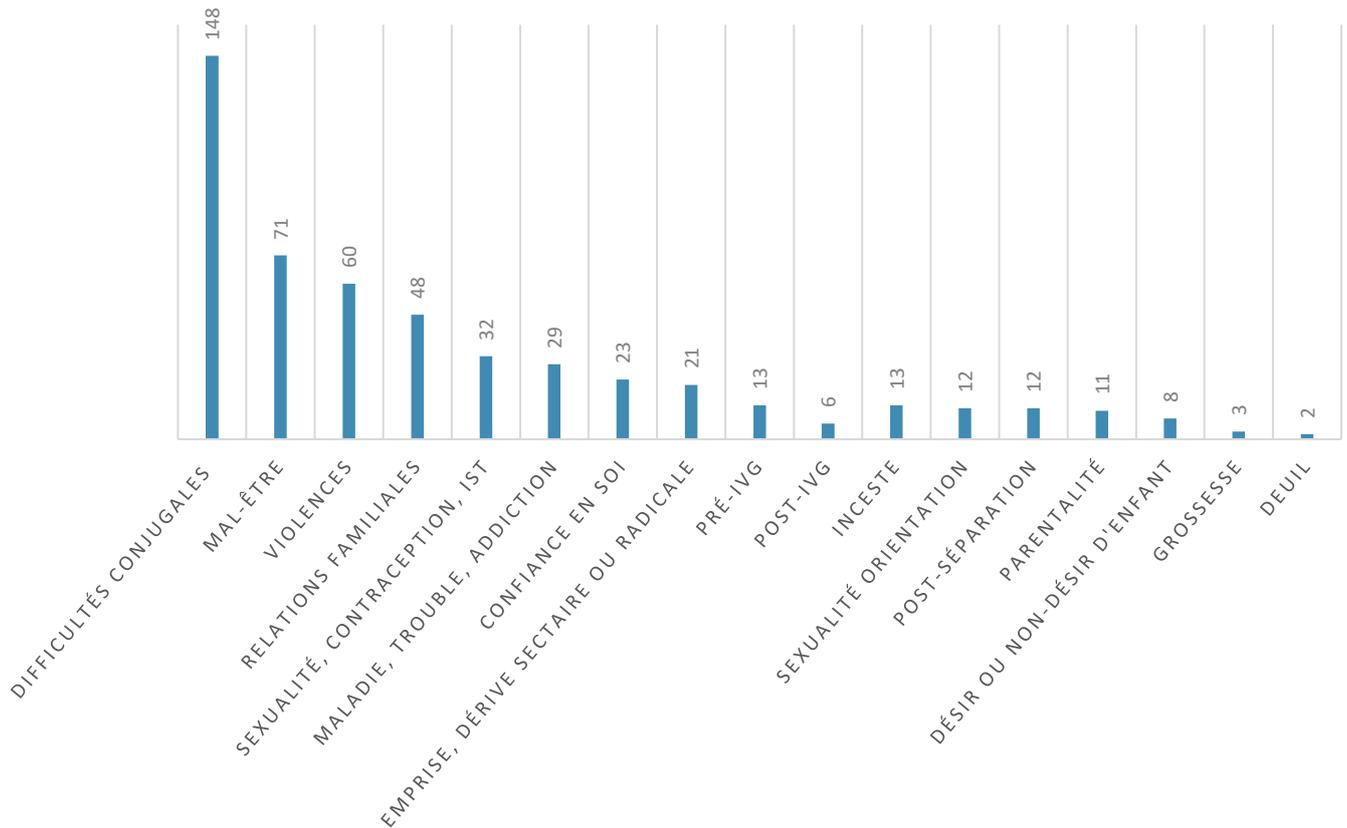


Quels sont les sujets abordés en entretiens de conseil conjugal et familial ?

pour les -18 ans



pour les + 18 ans



À retenir pour 2023

Une hausse de l'activité par rapport à l'année précédente en lien avec l'arrivée d'une seconde conseillère conjugale et familiale.

Un nombre de personnes reçues 15% supérieur à la moyenne des 5 dernières années à mettre possiblement en lien avec une augmentation croissante des animations collectives qui permettent de mieux repérer les missions de la conseillère conjugale et familiale.

III. Actions collectives « vie affective, relationnelle, sexuelle et familiale »



Art. R2311-7 du code de la santé publique : « 2° Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ;

Art. R. 2311-1.-I. du code de la santé publique : « 1 Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Chiffres clés

16 partenariats

132 séances

1278 participants

Les CCF et les personnels médicaux interviennent auprès de groupes de jeunes (scolarisés ou non), d'adultes, de personnes en situation de vulnérabilité, de professionnels sur des thématiques de vie affective relationnelle et sexuelle (par exemple sur le consentement, la relation filles/garçons, la contraception et les IST, la construction de l'identité, les normes et stéréotype de genre, les violences...) et de parentalité (par exemple : devenir parent et rester en couple, conjuguer vie personnelle, familiale et professionnelle...).

Éthique d'intervention : approche neutre et positive, bienveillance, non jugement, confidentialité.

Les formats d'interventions diffèrent selon le public et les objectifs :

- Séance unique en demi-classe dans les établissements
- Cycle de 4 séances pour 3 à 5 personnes dans les établissements ou au centre de santé sexuelle
- Intervention couplée CCF et sage-femme au centre de santé
- Permanence CCF au sein d'un établissement scolaire
- Information ponctuelle sur une thématique ciblée
- Stand d'information sur forum
- Temps d'échange pour donner suite à la diffusion d'un film

Noms de la structure	Thématique ED ou interventions	Niveau de classe	Nbre de participants	Nbre de séances	Nbre total d'heures réalisées	Durée de la séance
Collège En bagatelle - Tournus	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	4ème	133	12	14h	1h à 1h30
Collège Schuman - Mâcon	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	6ème	303	24	24h	1h
Collège – St Gengoux le National	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	4ème et 3ème	105	10	10h	1h
DAMIE	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	Public mineurs et jeunes majeurs	90	14	22h	1h30 à 2h
Dispositif relais	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	6ème à 3ème	33	7	9h30	1h à 1h30
EREA	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	4ème et 3ème	95	9	13h30	1h30
IMC 71	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	Majeurs en situation de handicap	41	7	7h	1h
IME – Institut Pierre Chanay	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	Mineurs en situation de handicap	33	8	8h30	1h à 1h30
ITEP – Institut Pierre Chanay	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	Mineurs en situation de handicap	18	6	5h15	45mn à 1h30
Etablissement Agricole- Davayé	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	3ème et 2nde	56	3	3h30	30min à 1h30
Lycée Dumaine - Mâcon	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	2nde, 1ère, Terminale	154	16	16h	1h
MFR – Pont de veyle	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	4ème et 3ème	67	5	5h	1h
Mission Locale - Mâcon	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	Majeurs et mineurs	74	9	13h30	1h30
Soirée Parents d'ados	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	Adulte	6	1	1h30	1h30
Forum étudiants – Théâtre de Mâcon	Promotion/Communication Association	Etudiants	45	1	2h30	2h30
Echange après projection film Embobiné	IVG	Majeur	25	1	0h30	0h30
TOTAL			1278	133	156h15	

Cycle de groupe d'échange « vie affective, intime et bien-être »

L'association a souhaité développer les actions de promotion de santé sexuelle en faveur des personnes en situation de handicap. Un projet avec l'établissement des IMC 71 des Saugeraies (Infirmes Moteurs Cérébraux) s'est déroulé en coanimation entre une CCF et l'infirmière de l'établissement ; une collaboration riche et fructueuse.

Les groupes d'échanges ont été appelés « Vie affective, vie intime et bien-être » et se sont déroulés en 4 séances de façon non mixte. Cette action a été co-construite en s'appuyant sur l'expérience de chacune des professionnelles et une formation suivie par la CCF sur les groupes de parole pour personnes en situation de handicap.

Il y a eu deux groupes de 6 personnes.

Les séances se sont appuyées sur 20 thématiques proposées au groupe. Les participants ont voté à main levée pour celles qu'ils souhaitent aborder prioritairement.

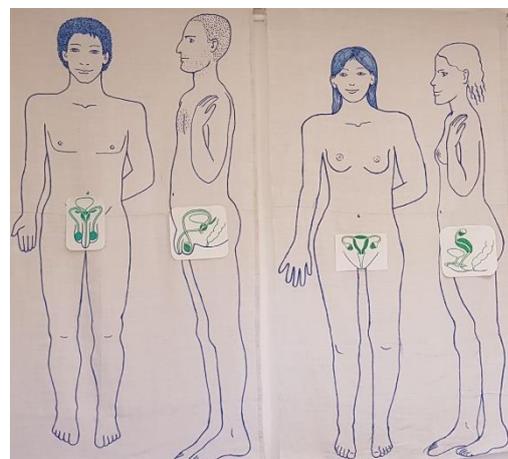
Les retours des personnes participants ont été très positifs : le cadre sécurisant des échanges et la non-mixité ont permis de partager des questions liées à l'intimité.



Cette action nous a amené à créer un outil très visuel, adapté aux personnes en situation de handicap avec des représentations du corps et des organes génitaux visibles dans leur entièreté, sans aucune coupe, et dans des proportions vraisemblables.

La CCF a donc dessiné 4 silhouettes en taille réelle d'homme et de femme, de face et de profil, nus, auxquelles on peut ajouter grâce à des aimants, des images d'organes sexuels internes et externes avec des sexes, des seins de tailles ou de formes différentes.

L'outil a été conçu dans un premier temps sous forme "expérimentale et artisanale". Il apparaît particulièrement adapté et apprécié tant par les professionnels que par le public. Il est envisagé par la suite de pouvoir l'améliorer au fil des utilisations et ensuite de pouvoir commander une réalisation de l'outil par des professionnels afin d'aboutir à un outil pratique et esthétique.



À RETENIR 2023

On observe une très forte augmentation des sollicitations pour des interventions depuis les 3 dernières années (59 séances en 2021, 70 en 2022 et 132 en 2023), en lien avec une prise de conscience des établissements scolaires, sociaux et médico-sociaux de l'importance de garantir une éducation à la vie affective et sexuelle respectueuse et adaptée aux besoins de chacun.

Cette augmentation d'activité est rendue possible grâce au fait que nous soyons bien identifiés, en capacité de nous adapter aux besoins des publics mais également au fait que nos effectifs aient pu augmenter.

IV. Vie du service

Echanges et réflexions d'équipe

- Réunion d'équipe tous les mois : en alternance 1 mois sur deux avec l'ensemble du personnel et 1 mois sur deux avec les CCF et l'accueil uniquement.
- Réunion de préparation pour la journée contraception.

Implication de l'équipe dans un travail de réseau partenarial sur le territoire

- Rencontre de l'équipe du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)
- Rencontre de l'équipe de la Protection maternelle et infantile (PMI)
- Rencontre du Centre de santé de Mâcon
- Rencontre du Centre d'action médico-sociale précoce CAMPS/PEP71 de Mâcon
- Rencontre de l'équipe de la Maison des ados de Mâcon
- Rencontre Coallia Mâcon (Association d'accompagnement pour les personnes vulnérables)
- 1 réunion Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) Mâcon, 2 réunions REAAP Cluny
- 4 réunions réseaux Violences intra-familiale (VIF) MBA, Clunyois et Tournugeois
- 2 réunions Intimagir

Formations-supervisions-conférences

- Les CCF bénéficient d'une supervision individuelle
- L'équipe bénéficie d'une supervision collective tous les mois.
- La secrétaire-accueil a terminé sa formation en éducation à la vie.
- 1 CCF a participé à une formation sur les violences conjugales (CH Mâcon).
- L'ensemble des équipes a participé à une journée de formation sur les enfants pris dans les violences conjugales et familiales.
- 1 CCF a suivi un cycle de formation sur les outils TCCE (Thérapie cognitive, comportementale et émotionnelle).

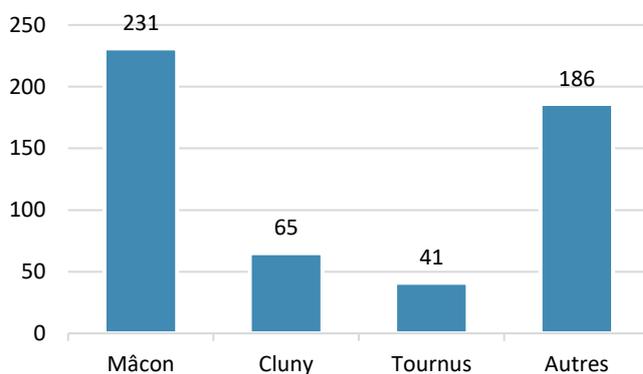
SOUTIEN PARENTAL

Chiffres clés :

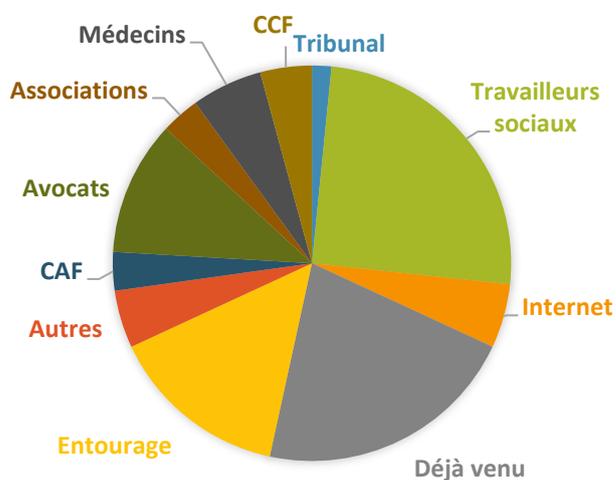
- 351** demandes d'interventions
- 1264** entretiens ou rencontres parents-enfants
- 460** parents accueillis
- 121** enfants accueillis

Le service Instants de Famille propose des entretiens, sur rendez-vous dans nos locaux à Mâcon, au centre social et à 1001 Familles à Cluny, au centre social l'espace Chanay à Tournus.

Situation géographique des personnes venues



Orientation vers notre service



ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES POUR LE SERVICE INSTANTS DE FAMILLE

C'est avec une équipe au complet constituée de deux médiatrices familiales, 1 Conseillère en économie sociale et familiale (CESF), 1 Technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF), une professionnelle en formation de psychologie et une assistante administrative que le service a pu faire face à une augmentation générale de son activité par rapport à l'année précédente.

Le service constate effectivement une hausse conséquente des sollicitations des familles : 37% d'augmentation de demandes de médiations familiales (226 contre 165), 26% d'augmentation de demandes en espace de rencontre (ER) (98 contre 79), 17 demandes d'organisation de visite en présence d'un tiers (VPT) contre 10 l'année précédente et 10 demandes d'accompagnement à la parentalité contre 6 en 2022.

Cette hausse des demandes fait écho aux difficultés grandissantes que rencontrent les familles et peut-être également à une meilleure identification de nos missions.

Maux d'Amour



Le service a organisé avec l'association l'AMARRE à Charolles, un spectacle et des échanges sur les Espaces de Rencontres au Lab71 à Dompierre les ormes ; une collaboration riche qui a permis de mettre en lumière ces espaces singuliers que sont les Espaces de Rencontres.

Le projet a été une belle réussite puisque 81 personnes (familles, collégiens et partenaires) ont assisté à la représentation de la pièce de théâtre « maux d'amour », laquelle a été suivie d'un temps d'échange avec M. Cuzzucoli juriste au Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), M. Serge Bédère de la Fédération Française des espaces de rencontre (FFER) et Mme Du Chaxel autrice. L'après-midi s'est clôturée par un temps de convivialité et de découverte de l'ensemble des actions portées par chacune des deux associations.



Parcours de Reliance

Une nouvelle action de prévention est proposée à compter de mars 2024 pour les enfants de parents séparés, grâce aux soutiens financiers de plusieurs partenaires : le parcours de Reliance.

C'est un parcours qui a été modélisé par une association suisse « la Fondation As 'trame » en 2000 et développé en France plus récemment. En 2023, une professionnelle du service a été formée et agréée.

Cet accompagnement permet de soulager les signes de souffrances induites par la séparation des parents, d'initier le processus de deuil de l'ancienne configuration familiale et de faire le lien avec la nouvelle organisation.

Il s'agit de mettre des mots sur les maux, de permettre à l'enfant de faire un apprentissage émotionnel sur lui-même et de stimuler ses ressources.

Son objectif vise à éviter la dégradation des situations et les conséquences néfastes pour le développement des enfants. Dans une certaine mesure, ce programme constitue un moyen de limiter les prises en charge relevant de la protection de l'enfance ou des prises en charge psychiatrique.

Le parcours de reliance est mené par un professionnel de la relation d'aide agréé par l'association As 'trame France. Il est proposé à des enfants de 4 à 12 ans montrant des signes observables depuis la séparation des parents. La séparation doit être effective depuis au moins 3 mois c'est-à-dire que l'enfant doit avoir expérimenté l'accueil chez chacun de ses parents.

Le parcours se déroule sur 7 séances en individuel ou en fratrie :

- un entretien préalable avec le ou les parent(s)
- 5 séances avec le ou les enfant(s) sur 5 mercredis après-midi
- un entretien de bilan avec le ou les parent(s) 4 à 6 semaines après la dernière séance.



Chaque séance avec les enfants est structurée et rythmée par des activités successives selon un planning précis et selon l'âge des enfants.

Il s'appuie sur différents outils empruntés à des courants théoriques telle la systémie, la programmation neurolinguistique (PNL), la dynamique des groupes...

Les moyens d'expression proposés aux enfants sont variés, ils passent tant par la parole que par des supports créatifs.

Une participation des familles est demandée pour les séances des enfants : 2€ par séance et par enfant si les revenus sont inférieurs au SMIC et 5€ si supérieurs au SMIC.

I. Médiation familiale



Loi 95-125 du 8 février 1995 : Le juge, saisi d'un litige peut, après avoir recueilli l'accord des parties, désigner une tierce personne afin d'entendre les parties et confronter leur point de vue, pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Loi 2002-305 du 4 mars 2002 : "Les père et mère exercent en commun l'autorité parentale, quel que soit leur statut, dès lors que l'affiliation est établie, ..., à effet de faciliter la recherche par les parents d'un exercice consensuel de l'autorité parentale, le juge peut leur proposer une mesure de médiation et après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder. Il peut leur enjoindre de rencontrer un médiateur familial qui les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure."

Article 373-2 alinéa 2 du code civil : "Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent."

Chiffres clés :

226 demandes de Médiation familiale prises en considération sur l'année, dont 187 nouvelles demandes.

296 personnes reçues.

258 entretiens d'informations préalables à la Médiation Familiale

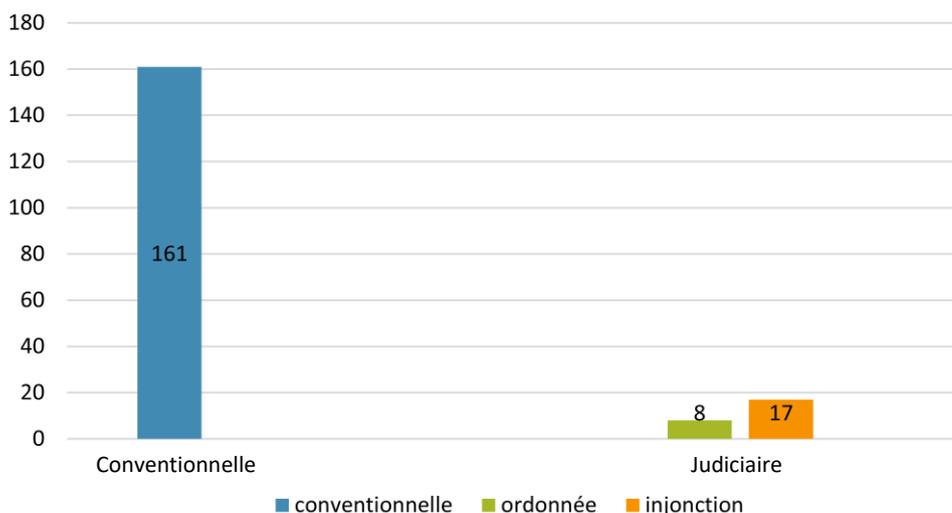
124 séances de Médiations

78 processus suivis

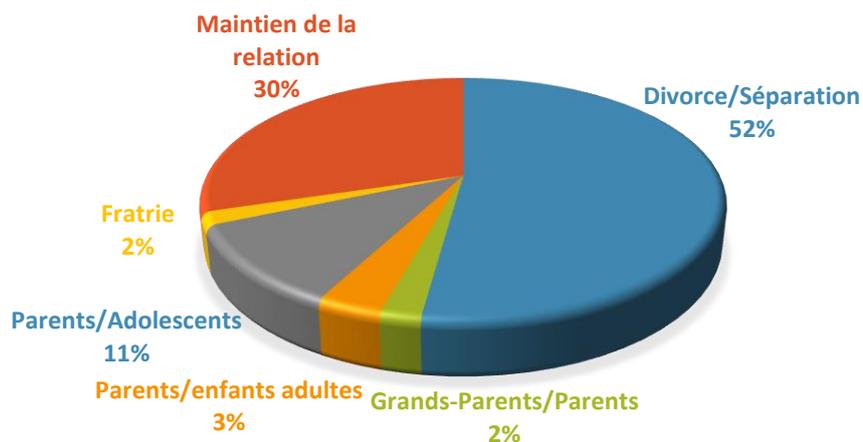
dont **55** terminés au 31 décembre 2023 et 23 qui se poursuivent en 2024.

14 réunions d'information collectives de promotion de la médiation

Origine des nouvelles demandes

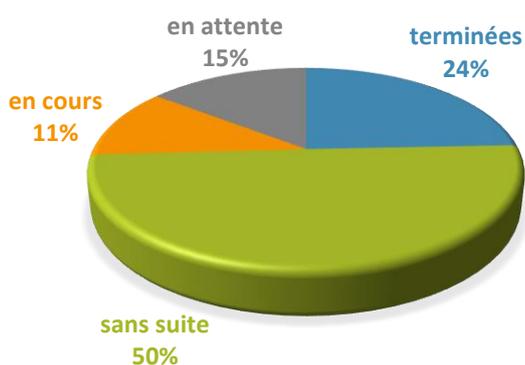


Objets des processus de Médiation Familiale

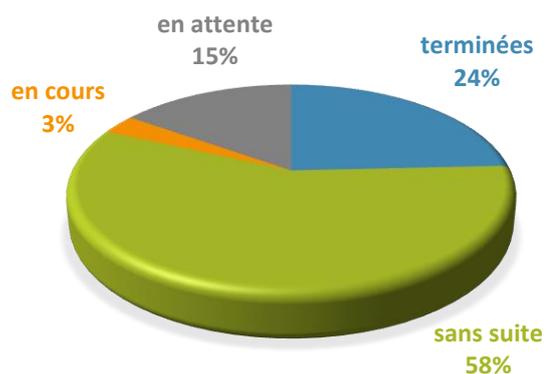


Sur les 226 demandes prises en compte sur l'année 2023 (premier contact en 2023 et 2022) 78 ont abouti à des processus de médiation familiale, soit 34.5% des demandes de médiation : 9 relèvent de demandes judiciaires et 69 de demandes spontanées (39 situations avaient déjà commencé en 2022).

Suite des demandes

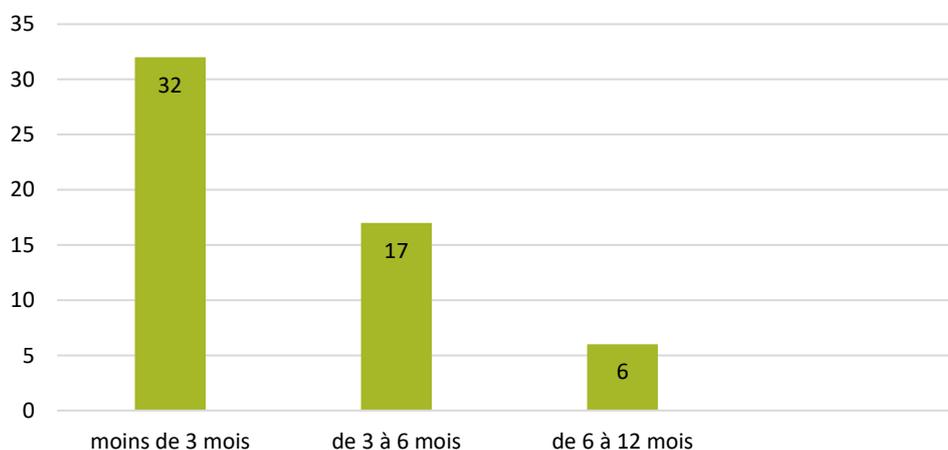


Suite des demandes judiciaires



55 Processus terminés en 2023

Durée du Processus



Réunions d'information collectives de promotion à la médiation familiale

14 réunions ont été effectuées à destination de professionnels et du public permettant de toucher 87 bénéficiaires : Partenaires divers, France Victime, Avocats, CDAD, Maison des ados (2 fois), Centre communal d'action sociale (CCAS) Cluny (2 fois), Aides sociales à l'enfance et aux familles (ASEF), Ecole Paul Eluard, Village solidaire, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), Centre social La Chapelle de Guinchay.

Liens Médiation Familiale/Espace Rencontres

Dans le cadre des entretiens préalables, les trois missions du service sont systématiquement présentées aux personnes accueillies.

A l'issue de l'accompagnement en Espace de Rencontres (ER), certains parents se saisissent de l'opportunité de s'engager dans un processus de médiation familiale dont la finalité est de trouver des accords. Ces derniers pourront être proposés sous forme de requête conjointe au Juge aux Affaires Familiales pour homologation. L'entretien d'information à la médiation peut alors être proposé lors du bilan de fin de la mesure d'ER.

Plus rarement, lors d'une médiation familiale, les parents peuvent être orientés vers l'Espace de Rencontres si l'un d'eux n'a temporairement pas accès à son/ses enfant(s), dans l'attente d'obtenir un droit de visite. Cette orientation est toutefois à envisager avec prudence et à titre exceptionnel, l'Espace de Rencontres représentant l'ultime solution de maintien de lien, dans un contexte précis et particulier.

Il arrive que le Juge aux Affaires Familiales établisse une ordonnance avec une double demande Médiation Familiale/Espace de Rencontres, afin d'éviter toute confusion, l'organisation des rencontres enfants/parent sera proposée prioritairement, en amont du processus de médiation familiale.

Problématique de l'adolescence au travers des médiations familiales

Les études et actualités nous montrent qu'il existe un mal-être de plus en plus important concernant les adolescents, dans notre société. Ces observations s'appuient sur une augmentation constante des consommations de médicaments ainsi que d'alcool et stupéfiants mais également de comportements et d'attitudes violentes. En 7 ans, + 62% prise anti-dépresseurs, + 155% prise hypnotiques et sédatifs (hors-série n°5, École des parents, automne 2023).

Pour rappel, cette période appelée "l'adolescence" se caractérise par un bouleversement individuel qui impacte toute la cellule familiale. Les parents eux-mêmes traversent souvent une crise "du milieu de vie", qui nécessite des réaménagements professionnels, conjugaux, sentimentaux. De fait, ces réaménagements se trouvent interrogés par l'adolescent.

C'est donc une crise identitaire familiale qui, lors d'une séparation, est amplifiée avec des risques accrus de ruptures des liens. Cette épreuve met en exergue des sentiments d'insécurité.

Ce constat est visible en médiation familiale avec une augmentation grandissante des situations dans lesquelles, les demandes sont en lien avec les comportements des adolescents.

En effet, la médiation familiale permet de rétablir une communication fragilisée au sein de la cellule familiale. En travaillant sur des faits du quotidien de l'adolescent qui posent des problèmes (téléphone, sortie, écran, orientation etc..), les besoins de chacun sont abordés afin de réajuster les places et les rôles au sein de la famille.

Ce réajustement conduit à définir les responsabilités de chacun en garantissant un cadre sécurisant pour l'adolescent.

La médiation familiale permet ainsi de rétablir une relation respectueuse et apaisée.

Vignette

Lors d'un entretien d'information à la médiation Familiale, Mme M. évoque les nombreux retards et absentéismes de son fils H. en contrat d'apprentissage.

H accepte le rendez-vous d'information préalable à la médiation familiale.



Lors de la séance en commun de médiation familiale, Mme M, en sanglots, a pu exprimer son inquiétude et ses craintes pour l'avenir de son fils.

H a pris véritablement conscience de l'inquiétude de sa mère, ce qui l'a éclairé sur les rôles et responsabilités de son parent.

H, réalise que les remarques de sa mère sont l'expression de son attention et affection pour lui et non des critiques.

Celles-ci venant toucher douloureusement son identité en devenir.

La relation s'en trouve donc changée !

À retenir 2023

Une hausse de l'activité de médiation familiale avec 78 processus réalisés contre 54 l'année précédente.

De plus en plus de médiation parent-ado (6 en 2023, 0 en 2022, 4 en 2021).

La problématique adolescente au cœur de nombreuses médiations familiales.

II. Espace Rencontres



Loi n°2007-293 du 5/03/07 « lorsque la continuité et l'effectivité des liens de l'enfant avec ce parent l'exigent, le juge aux affaires familiales peut organiser le droit de visite dans un espace rencontre désigné à cet effet. »

Loi n°2016-297 du 14/03/16 relative à la protection de l'enfant et décret d'application du 15/11/17 sur les visites en présence d'un tiers

Chiffres clés :

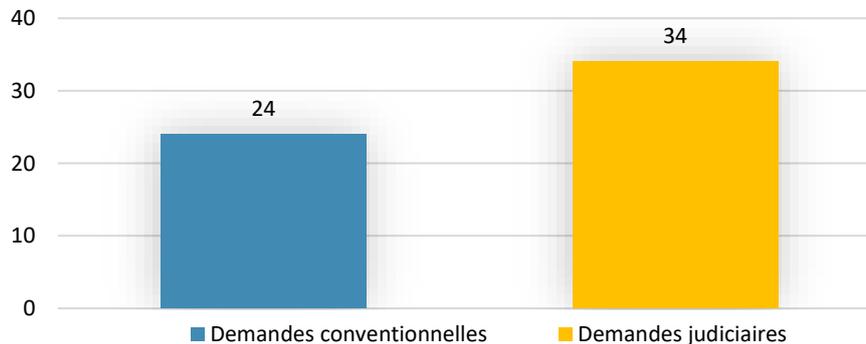
98 situations prises en compte sur l'année dont 58 nouvelles et 63 qui aboutissent à l'organisation de visites

148 parents et **95** enfants accueillis

146 entretiens avec les familles

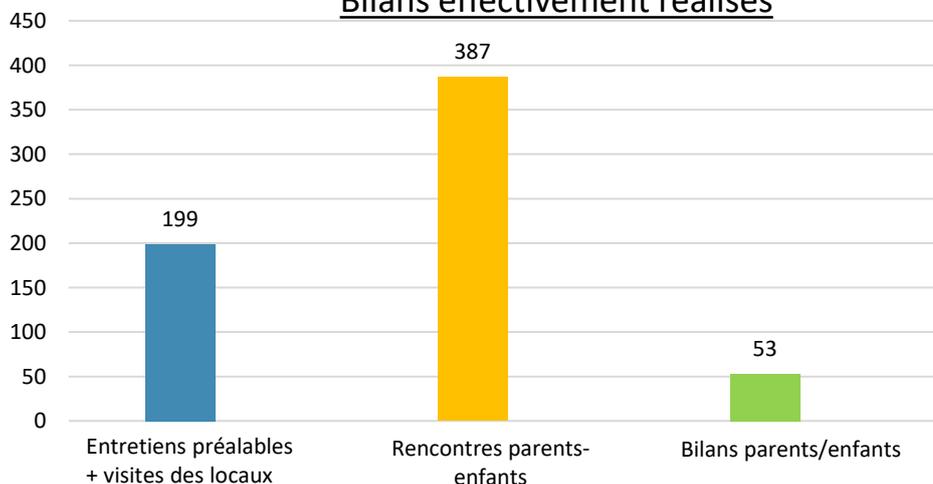
387 Rencontres parents-enfants, dont 27 dans un cadre judiciaire et 108 dans un cadre conventionnel

Origines des nouvelles demandes



Entretiens préalables - Rencontres parents-enfants

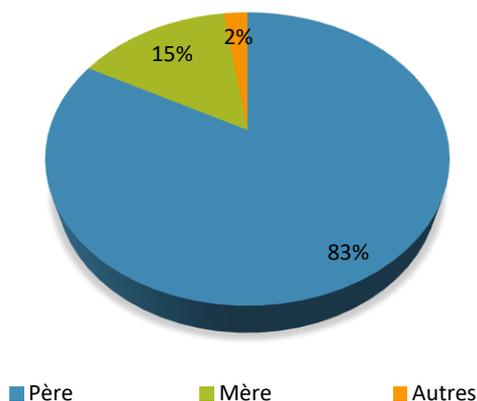
Bilans effectivement réalisés



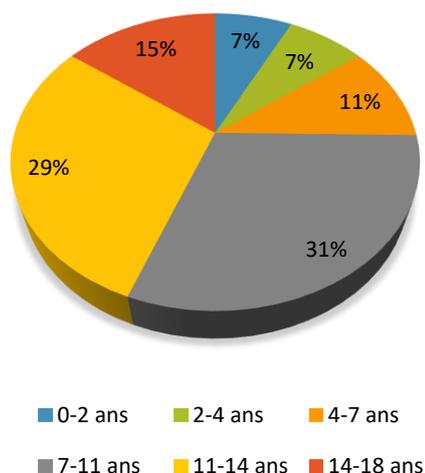
Un certain nombre de visites sont annulées et donc non prises en compte dans le graphique : 82 visites annulées dans un cadre judiciaire et 23 dans un cadre conventionnel.

Qui vient en Espace Rencontres ?

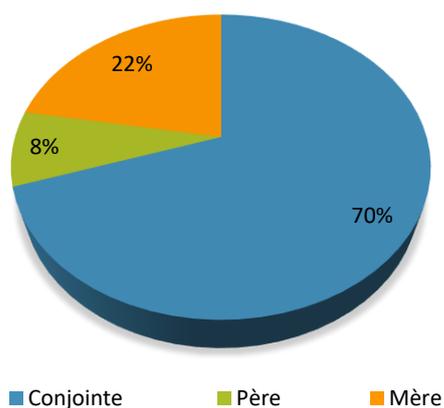
Parents visiteurs



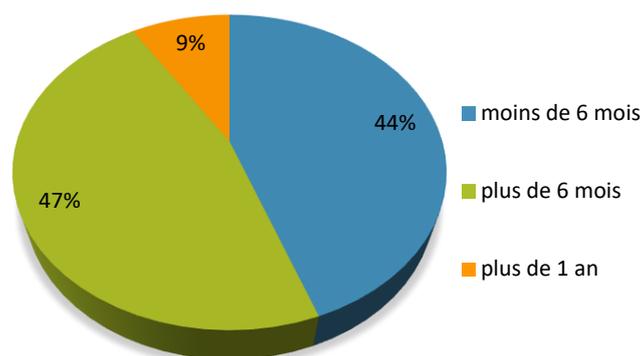
Âges des enfants



Exercice de l'autorité parentale



Durée des mesures clôturées



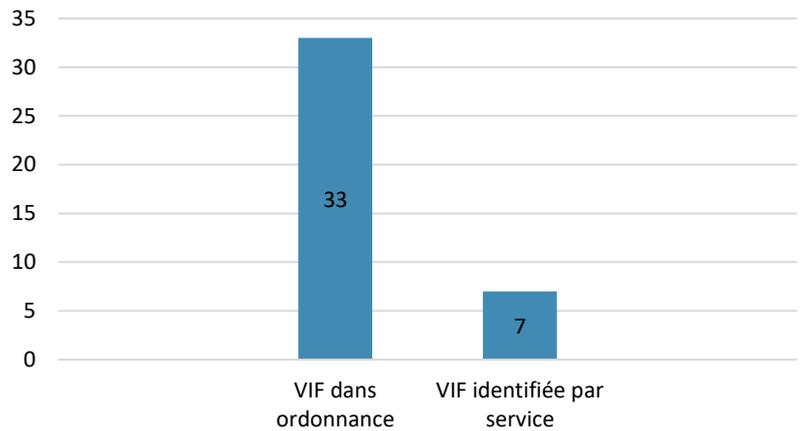
81% des rencontres se déroulent tous les 15 jours et 19% toutes les 4 semaines.

Le délai moyen de mise en place des visites (entre la première prise de contact et la première rencontre) est entre 1 et 2 mois. Il s'explique principalement par le délai pour réussir à rencontrer les deux parents en entretien préalable.

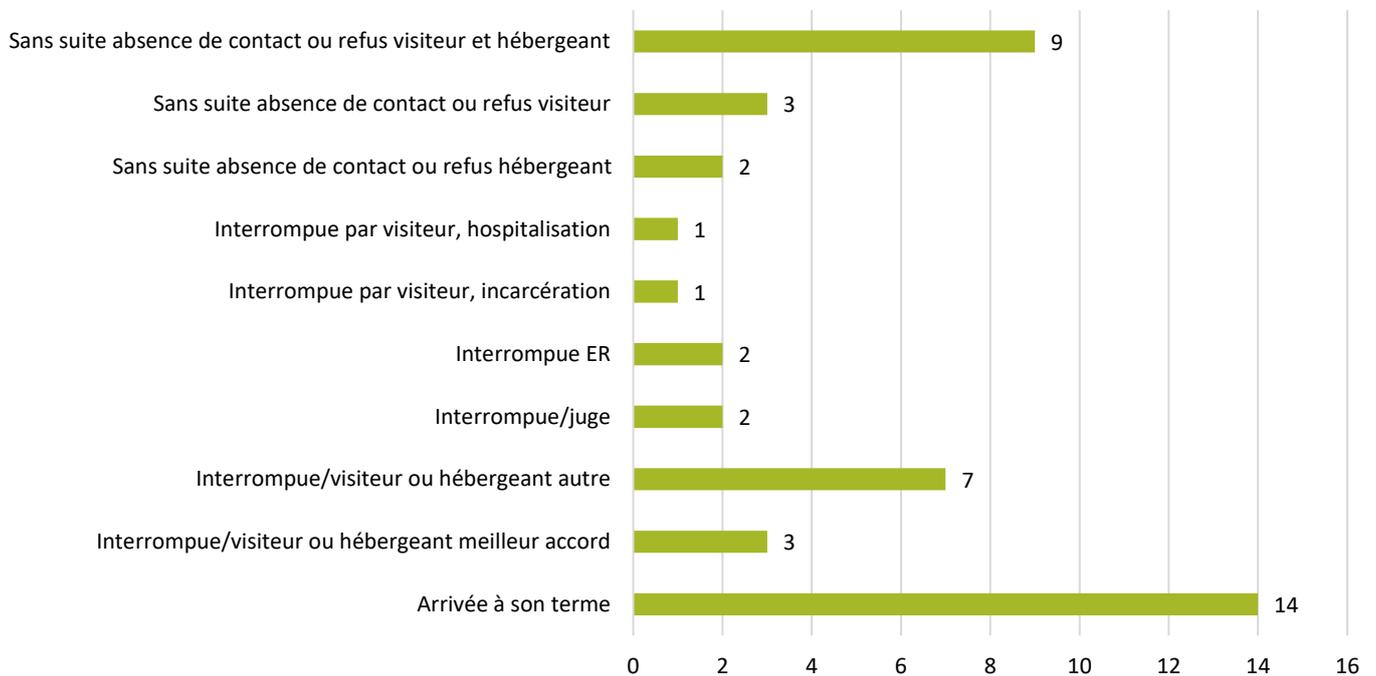
Le service a, tout au long de l'année, toujours disposé d'un créneau libre pour organiser des rencontres sur le mardi soir ou le mercredi. Les créneaux des samedis sont plus prisés et peuvent générer un peu d'attente dans la mise en place de la mesure pour des parents qui ne seraient disponibles que ce jour.

Situation avec violence intrafamiliale

De plus en plus de familles fréquentant l'ER sont concernées par une problématique de violence intrafamiliale alléguée ou ayant été jugée.

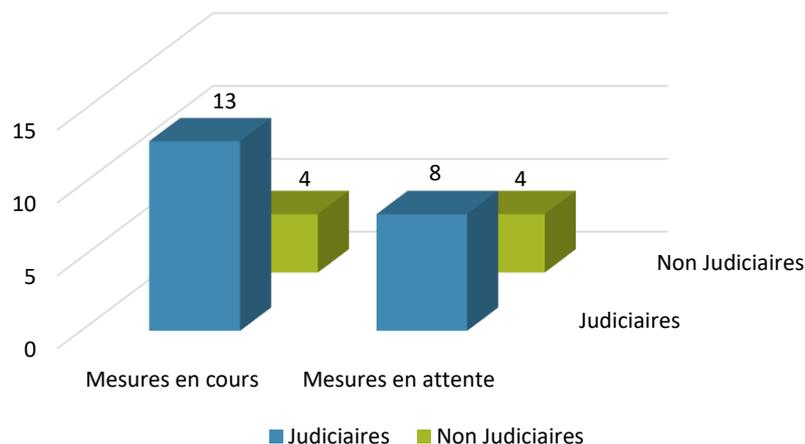


Motifs de fin de prises en charge



32% des mesures ne sont pas mises en œuvre, on parle de mesure « sans suite ».

Etat de la situation en ER au 31/12/2023



Présence de l'intervenant en ER pendant la visite

Nous accueillons de plus en plus de situations pour lesquelles notre présence est nécessaire de façon constante ou quasiment constante afin de sécuriser la visite (38 % des situations accueillies en 2023) : par exemple lorsque le parent visiteur souffre de troubles psychiatriques, d'addictions, qu'il y a des antécédents de violence intrafamiliale, une forte résistance des enfants à entrer en relation avec leur parent, ou encore si le parent visiteur a des propos inadaptés face à ses enfants.

Dans la pratique, nous apportons une attention particulière à ces situations en proposant un accompagnement spécifique se caractérisant par davantage de temps de travail pour l'organisation et le bon déroulement des visites : bilans individuels avec les parents et/ou les enfants plus nombreux, accueil différé des parents en cas d'ordonnances de protection, des comptes-rendus plus complets, des bilans supplémentaires en présence des référents Action éducative en milieu ouvert (AEMO), des notes aux Juges aux Affaires Familiales, des informations préoccupantes, des rédactions d'attestations de présence pour le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation...

Ces situations pourraient relever d'un ERDS (Espace de Rencontres à Dispositif Spécifique). La Fédération Française des Espaces Rencontres, en 2023, a défini ce que pourrait être un ERDS. Les modalités de création, ou en définitive, de reconnaissance de l'ERDS, seront étudiées par l'association en 2024, en lien avec nos financeurs pour aboutir nous l'espérons à une reconnaissance des conditions d'accompagnement en adéquation avec les besoins constatés.

Les situations d'ER dit « classiques » restent cependant majoritaires (62 % des familles accueillies en 2023) et concernent des situations de conflit parental, ou d'absence de contact depuis plusieurs mois. Le travail sur la relation entre les parents est tout aussi important que sur la relation enfant/parent.

Nous constatons que le fait d'avoir un droit de visite en lieu neutre, avec la présence d'intervenant, peut être très difficile, voire éprouvant à supporter pour certains parents alors que ce sera rassurant pour d'autres parents.

Vignette de situation d'ER nécessitant une présence constante

Madame D. vient voir ses deux enfants âgés de 2 et 6 ans. Cette mère souffre de schizophrénie et a eu des passages à l'acte violent envers le père des enfants.

Une ordonnance de protection a été délivrée au père et a pris fin en octobre dernier. Cette maman a souffert d'addictions (alcool et drogue) dans le passé et peut encore s'alcooliser de temps à autre. Lors des visites, elle se trouve vite dépassée face à ses enfants qui testent son autorité. Malgré sa bonne volonté, elle n'apparaît pas adaptée dans la prise en charge de ses enfants (défaut de surveillance et de canalisation des enfants durant la visite, goûter à des quantités et un horaire inadapté). La présence constante d'une intervenante avec cette famille est indispensable pour assurer la sécurité des enfants. La visite est difficilement conciliable avec la présence d'une autre famille, car Mme n'est pas en capacité de laisser de l'espace à une autre famille.

À retenir 2023

Une forte augmentation des situations prises en compte durant l'année (98 contre 79 en 2022).

Des familles régulièrement concernées par des problématiques de violences intrafamiliales.

Des rencontres qui nécessitent plus fréquemment une présence constante ou quasi constante qui questionnent les modalités d'accompagnement prévues par le référentiel des espaces de rencontres.

III. Visite en Présence d'un Tiers



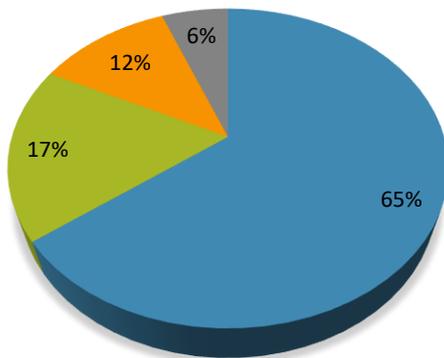
Loi relative à la protection de l'enfance du 14 mars 2007

Art. 375-7 du code civil : « S'il a été nécessaire de confier l'enfant à une personne ou un établissement, ses parents conservent un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement. Le Juge en fixe les modalités et peut, si l'intérêt de l'enfant l'exige, décider que l'exercice de ces droits, ou l'un d'eux, est provisoirement suspendu. Il peut également, par décision spécialement motivée, imposer que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers qu'il désigne lorsque l'enfant est confié à une personne ou qui est désigné par l'établissement ou le service à qui l'enfant est confié. Les modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers sont précisées par décret en Conseil d'Etat »

Chiffres clés :

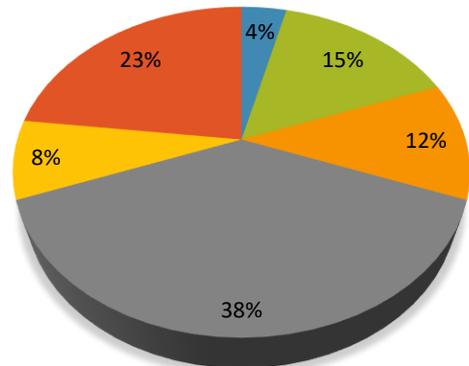
- 17** demandes ont été prises en compte, dont 14 nouvelles en 2023
- 16** parents et **26** enfants reçus
- 25** entretiens, dont 3 bilans en présence de l'Aides sociales à l'enfance et aux familles (ASEF)
- 53** visites en présence d'un tiers programmées

Parents Visiteurs



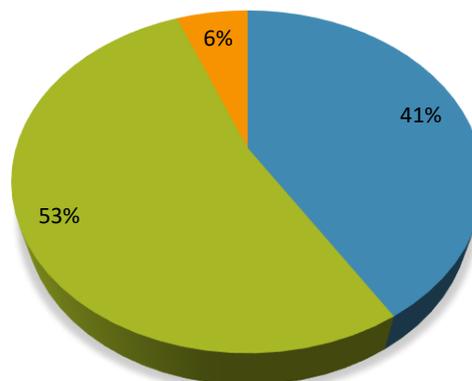
■ Père ■ Mère ■ Parents ■ Fratrie

Agés des enfants



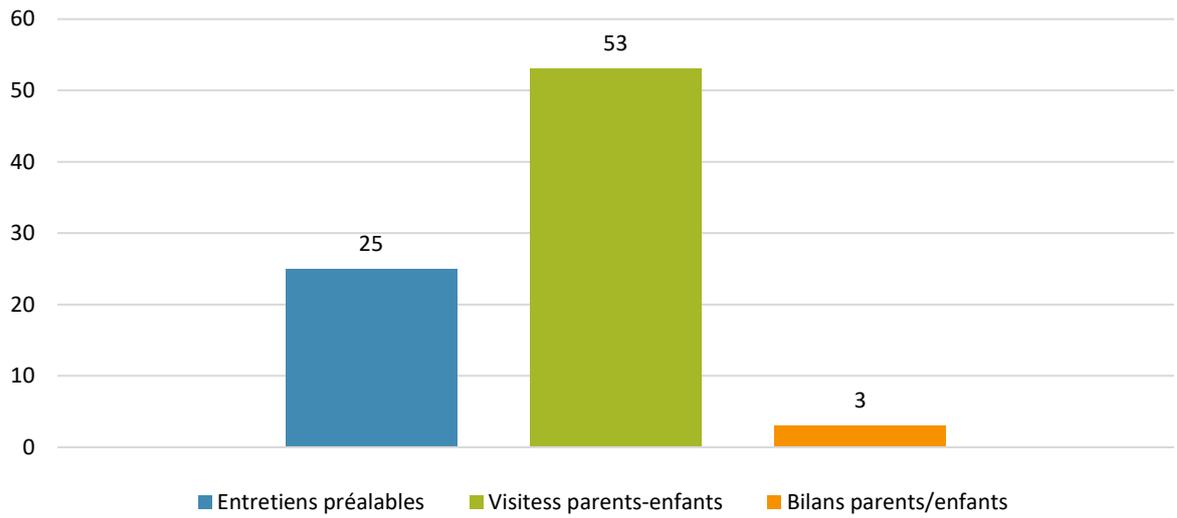
■ 0-2 ans ■ 2-4 ans ■ 4-7 ans
 ■ 7-11 ans ■ 11-14 ans ■ 15-18 ans

Fréquences des rencontres

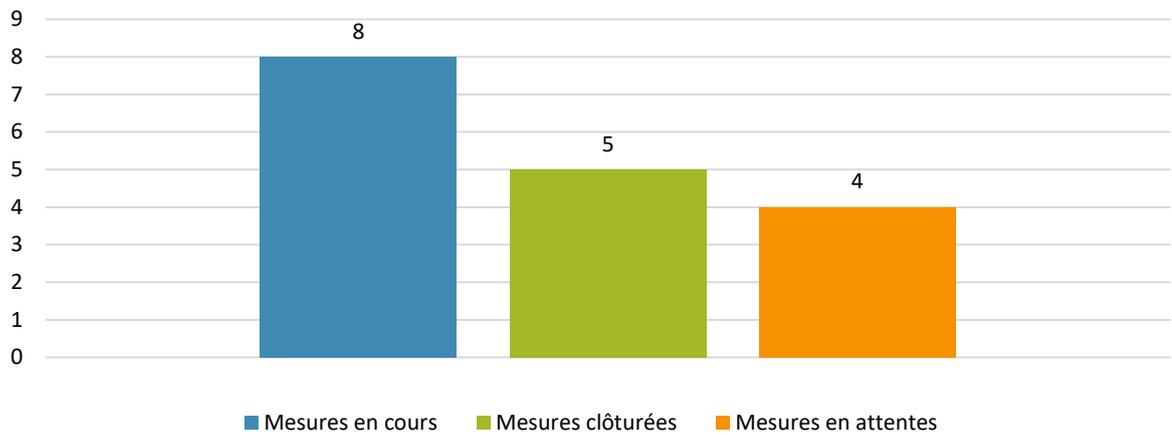


■ Tous les 15 jours ■ Tous les mois ■ Tous les 2 mois

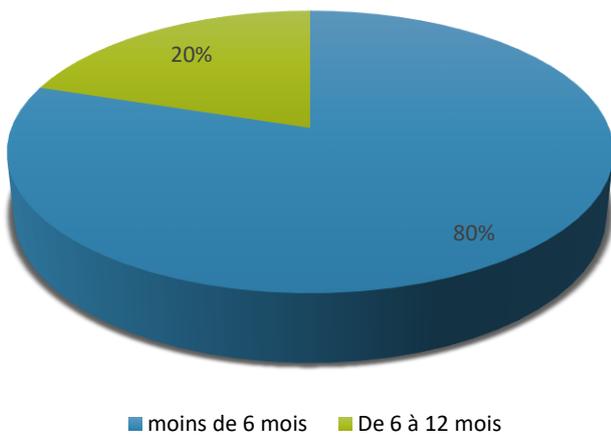
Entretiens préalables - visites parents/enfants - Bilans



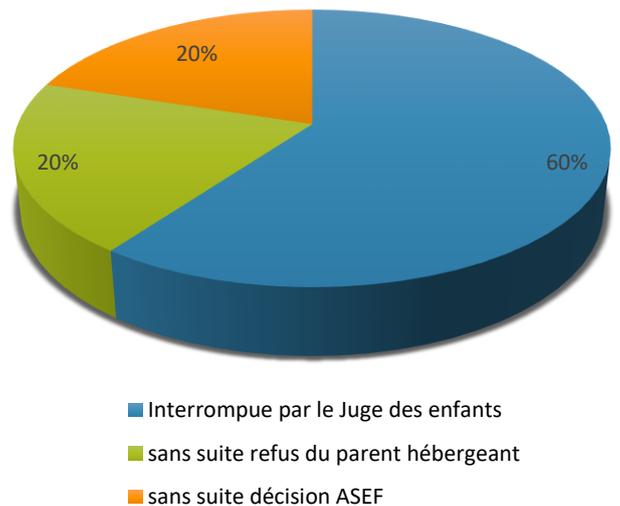
Etat de la situation des VPT au 31/12/23



Durée des mesures clôturées



Motifs de fin de prises en charge



L'accompagnement des familles en VPT nous a permis d'observer que dans certaines situations, pour favoriser et faire évoluer le lien parent-enfant, il pouvait apparaître opportun que la visite puisse se dérouler en partie en présence d'une autre famille, permettant ainsi des échanges entre parents et enfants.

En amont des audiences auprès du Juge des Enfants, des bilans avec l'ASEF sont effectués et peuvent faire l'objet d'une demande ou d'une suggestion d'évolution des modalités des rencontres de la part des parents ou des intervenantes.

Vignette d'une situation ayant évolué

Monsieur D. vient voir sa fille en présence constante d'un tiers depuis mars 2023, tous les quinze jours. La présence de l'un des frères aînés à une visite sur deux a été demandée par l'ASEF à compter de novembre 2023. Si le papa et sa fille sont en lien durant les visites, les échanges demeurent limités et la présence du fils aîné est plutôt soutenante pour le papa et particulièrement appréciée par sa fille.

Lors d'un bilan effectué en janvier 2024, Monsieur a exprimé son souhait d'accueillir progressivement sa fille à son domicile, en journée. Sa demande sera prise en compte et traitée par l'ASEF.

Les intervenantes, au vu du déroulement des dernières visites, ont suggéré d'une part que le fils aîné puisse être présent à l'ensemble des visites (le père étant d'accord) et d'autre part que les visites puissent s'organiser en sortie extérieure sur une amplitude horaire plus importante. Les préconisations du service ont été validées par l'ASEF.

À retenir 2023

Nous avons durant le dernier trimestre été bien davantage sollicités par les services de l'ASEF pour la mise en place de VPT. Nous terminons ainsi l'année avec l'ensemble des créneaux de visites complets et 4 familles en liste d'attente.

IV. Ressources et Accompagnements à la Parentalité



« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. » Selon le Comité National du Soutien à la Parentalité.

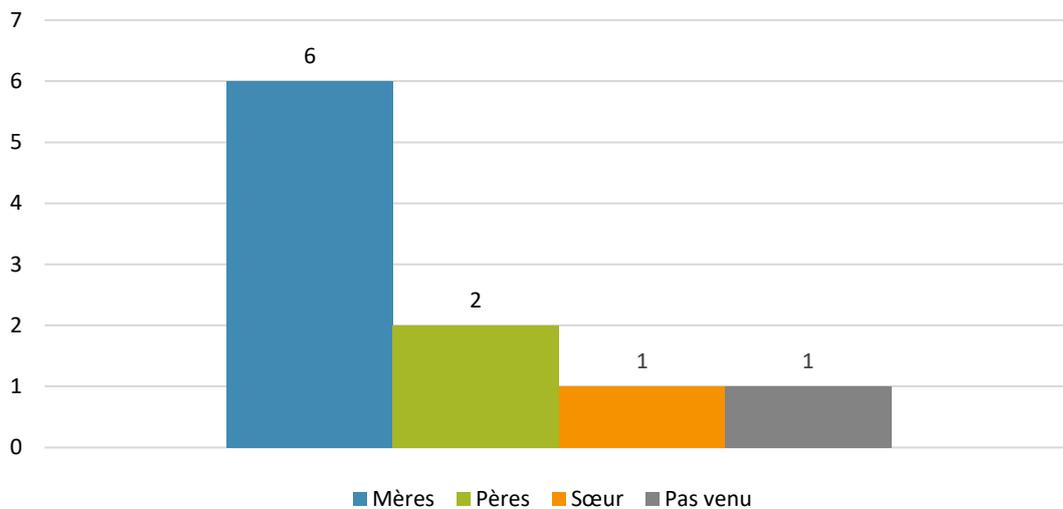
Chiffres clés :

10 personnes ont sollicité le service

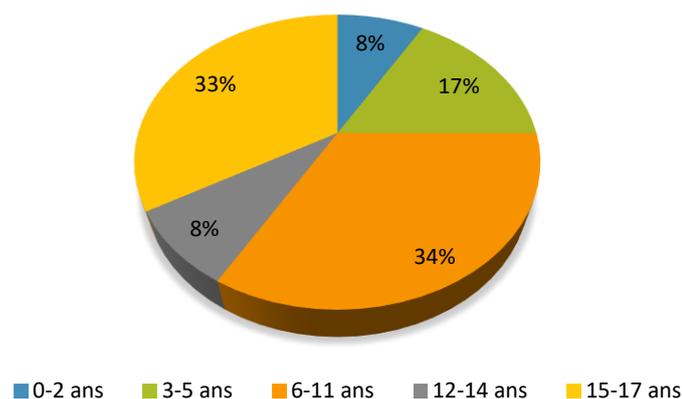
16 entretiens réalisés

12 enfants concernés

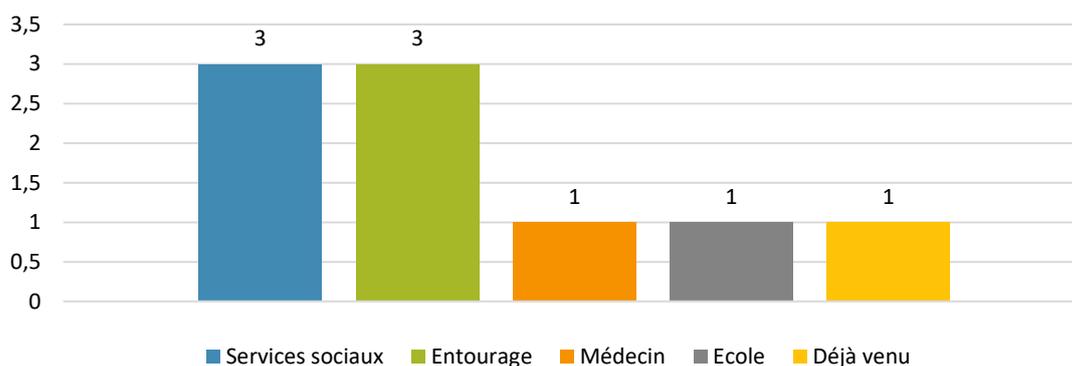
Qui vient en accompagnement à la parentalité ?



Age des enfants



Connaissance du service



L'accompagnement à la parentalité se poursuit sous forme d'entretiens individuels, à la demande d'un ou des parents qui souhaitent aborder des difficultés vécues à la maison ou simplement faire part de questionnements sur des sujets divers (mal-être à la suite de séparation avec ses enfants, relation difficile dans la fratrie, maman solo, difficultés éducatives, relationnelles...).

Peuvent également être organisées des actions collectives sur des thèmes prédéfinis en amont.

Des rencontres avec différentes structures ont été impulsées par Instants de Famille afin de promouvoir l'accompagnement à la parentalité et présenter les missions de l'association (association Économie Solidarité et Partage à Tournus, Ressourcerie Eco'Sol Le Pont à Cluny, les centres sociaux de Mâcon, Cluny et La Chapelle de Guinchay, le CHRS de Mâcon et une école maternelle de Mâcon).

Mon enfant va avoir deux maisons : projet d'action collective

Cette intervention sur la séparation, intitulée « Mon enfant va avoir 2 maisons » a été présentée 8 fois durant l'année 2023.

67 parents et professionnels partenaires ont ainsi pu avoir des informations et des pistes de réflexion dans l'intérêt de préserver les enfants du conflit parental.



À retenir 2023

Une année riche en prises de contact avec différents partenaires.
Une intervention collective « Mon enfant va avoir deux maisons » qui a intéressé un grand nombre de participants.

V. Vie du Service

Echanges et réflexions d'équipe

L'équipe se réunit tous les mardis pour un débrief des rencontres de la semaine précédente et une fois par mois pour une réunion d'équipe.

Formations-supervisions-conférences

→ Les Médiatrices Familiales participent à une analyse de la pratique professionnelle à raison de six rencontres dans l'année.

→ L'équipe participe à une analyse de la pratique professionnelle pour l'espace rencontres et les visites en présence d'un tiers à raison de huit rencontres dans l'année.

→ Journée associative : formation sur les enfants pris dans la violence conjugale et intrafamiliale

→ Différentes formations ont été réalisées par l'équipe :

Collectif Espace de rencontre, l'autorité parentale et meilleurs accords, violences intra-familiales, parcours de reliance séparation parentale, entretiens difficiles avec enfants et ado, développer les compétences parentales.

Comité social et économique, prise de note, manipulation des extincteurs, Microsoft 365, construire et déployer son plan de développement de compétences, Excel, Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) MT71.

→ Accueil d'une stagiaire en Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Implication dans un travail de réseau partenarial sur le territoire

- Parents 71 Mâcon, REAAP Cluny et journée départementale REAAP
- Réseau social et solidaire de Cluny
- Juges aux affaires familiales, ambassadeurs de l'amiable- Cour d'appel
- CDAD, maison des ados, ressource de Tournus et de Cluny, Sauvegarde71 service AEMO, France victime, Avec soi m'aime, CHRS Mâcon
- Schéma départemental soutien aux familles avec la CAF (outils de communication)
- Comité technique VIF
- Rencontres régionales des ER à l'Espace ressource de soutien à la parentalité (ERSP) et aux PEP 71
- Centres sociaux de Cluny, de Mâcon
- Comité de pilotage Espace rencontre (ER) - Médiation familiale (MF) - Comité départementale
- Conseil départemental 71 : ASEF, Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)
- Avocats de Mâcon

Participation au Challenge Don du sang

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 9 juin 2023



NOUVEL ÉLAN DE SOLIDARITÉ À L'OCCASION DU CHALLENGE DON DE SANG À MACON

En mai dernier, l'EFS proposait aux organismes de l'agglomération mâconnaise de participer à son défi solidaire pour sauver des vies en équipe. 275 donneurs portés par les capitaines d'équipe de 35 organismes ont répondu présents pour cette nouvelle édition !

Un mois de mai préoccupant pour les stocks de produits sanguins

Chaque jour, plus de 600 dons sont nécessaires dans la région pour répondre aux besoins des malades. Avec les jours fériés de mai, les stocks de produits sanguins se fragilisent et le challenge don de sang de Mâcon tombait à pic pour sensibiliser les habitants de l'agglomération à l'importance de ce geste solidaire.

L'année des records - Des organismes de plus en plus nombreux

Entreprises privées, publiques, associations, groupes d'amis... ils sont **35 structures** à avoir répondu favorablement à l'appel de l'EFS. Tous se sont prêtés au jeu en mettant en place diverses actions de communication pour mobiliser leurs collègues et amis, permettant ainsi d'accueillir **275 participants** pendant le challenge. Parmi eux, **33** passaient la porte du don de sang pour la 1^{ère} fois. Une nouvelle démonstration de solidarité qui a contribué à sauver de nombreuses vies mais également à remonter le niveau des réserves de produits sanguins régionales. Initialement prévu pendant 2 semaines du 2 au 13 mai le CIO s'est étendu jusqu'au 27 mai.

2023 : 275 donneurs, dont 33 nouveaux, 30 plasmas et 35 équipes

2022 : 147 donneurs, dont 16 nouveaux & 23 équipes

2021 : 188 donneurs, dont 21 nouveaux & 28 équipes

2020 : 147 donneurs, dont 16 nouveaux & 27 équipes

2019 : 258 donneurs, dont 39 nouveaux & 34 équipes

Des habitués et des nouveaux à l'honneur !

5 prix ont été attribués cette année. L'équipe **IFSH-FAS Mâcon** réalise un triplé en remportant les trophées suivants :

- Le plus de donneurs : 39
- Le plus de nouveaux donneurs : 10
- Le plus jeune donneur qui avait 18 ans et 7 mois

Nouvelles distinctions cette année avec :

- L'entreprise de moins de 20 salariés qui réunit le plus de donneurs : **Le Pas Sud Bourgogne** (5)
- Le plus de donneurs de plasma : égalité avec 3 dons chacune : **CCI MDB, la Sécurité Sociale et Metso toujours Prêt.**

Un grand MERCI à tous !



Intervention « Mon enfant va avoir deux maisons »

La Chapelle-de-Guinchay
Une conférence sur la séparation et la place de l'enfant

Mardi 7 novembre, à l'espace Bulle de Vie, l'association Le Pas Sud Bourgogne, service instant de famille, a tenu une rencontre sur le thème délicat de la séparation et la place de l'enfant dans la séparation. Muriel Nicolas-Burry et Sandrine Mayoud ont présenté les soutiens que leur association peut apporter dans la gestion post-divorce par différentes missions : espace de rencontre de la médiation familiale où le parent privé de la garde peut voir son enfant sous la tutelle de l'association, un travail d'accompagnement à la parentalité, comment protéger l'enfant dans un conflit qui perdure.

Il s'agissait de la 8^e intervention depuis la création de l'association en un an. Photo Jean Gatille

Ne pas hésiter à consulter l'association
 Les parents, partenaires à vie dans la vie de l'enfant, peuvent venir consulter l'association pour mieux gérer cette crise. Une quinzaine de personnes étaient présentes pour cette rencontre.

Muriel Nicolas-Burry est éducatrice spécialisée médiation familiale thérapeute du couple. Sandrine Mayoud est conseillère en économie sociale et familiale, référente rencontre accompagnement parentalité.

Pour joindre l'association
 Instants de famille 172, rue de la Chanaye Mâcon tel : 03 85 33 41 10.
www.lepas-sudbourgogne.fr ;
 mail : instantsdefamille@lepas-sudbourgogne.fr

Mâcon

Le Pas sud Bourgogne cherche ses nouveaux bénévoles

L'association Le Pas sud Bourgogne, qui gère le centre de santé sexuelle Vie et liberté et le service de soutien à la parentalité Instants de famille, tiendra son assemblée générale en avril. Et cherche à recruter ses futurs bénévoles.

A lors que l'activité est en augmentation, l'association Le Pas sud Bourgogne ne voit pas son avenir à moyen terme sereinement. La structure, qui gère le centre de santé sexuelle Vie et liberté et le service de soutien à la parentalité Instants de famille, cherche activement de nouveaux bénévoles pour faire fonctionner le conseil d'administration. « Nous avons de réelles inquiétudes à moyen terme sur le devenir du conseil d'administration », avoue la présidente, Corinne L'Horsset.

Avec 14 salariés et des missions essentielles au service des personnes pour les accompagner dans toutes les étapes importantes de leur vie personnelle, conjugale, familiale, l'association joue un rôle primordial dans la société. « Mais si on veut faire vivre l'association au-delà de la gestion, aller dans l'action militante ou organiser des activités qui nous tiennent à cœur, il



Corinne L'Horsset et Corine Devillard, présidente et directrice du Pas sud Bourgogne, espèrent voir arriver de nouveaux bénévoles soucieux de s'investir. Photo Fanny Dutel-Pillon

nous faut des regards neufs. »

Le soutien à la parentalité en hausse

Un renouveau d'autant plus important que l'activité a connu en 2023 une hausse. « L'activité médicale est stable », explique la directrice Corine Devillard. Mais les services de soutien à la parentalité, eux,

connaissent une augmentation : « Les activités d'instants de famille sont toutes en hausse. Nous comptons par exemple 226 demandes de médiation familiale en 2023, contre 160 en 2022. » Des demandes que l'équipe a pu absorber, avec un effectif revenu au complet et stable sur l'année, contrairement à l'année pré-

cedente. « Mais il faut pérenniser le conseil d'administration car il y a un réel besoin. » Et que l'association s'est fixée comme objectif « de plus être dans le "aller vers", vers les jeunes et leur lieu de vie ».

■ **Fanny Dutel-Pillon**

L'association Le Pas sud Bourgogne organise une réunion spéciale conseil d'administra-

Repère ► Séparation : des actions pour les parents et les enfants

L'an dernier, Instants de famille a lancé "Mon enfant va avoir deux maisons", une intervention visant à faire prendre conscience aux parents de l'impact d'une séparation. Huit interventions ont été programmées dans l'année avec 60 participants. L'atelier sera donc renouvelé.

Instants de famille va également lancer une nouvelle activité intitulée "Parcours de reliance", visant à accompagner les enfants des parents qui viennent de se séparer. « Pour faire le deuil de l'organisation familiale d'avant. Après une séance avec les parents, on propose cinq séances à l'enfant où il peut s'exprimer. »

tion pour présenter aux futurs bénévoles les missions de l'association, le 2 avril à 18 heures dans le local 8 rue des Anémones à Mâcon, avant l'assemblée générale du 17 avril, à 17 h 30, dans la salle de réunion de l'Udaf, située 35 TER rue de l'Héritier à Mâcon. Site : www.lepas-sudbourgogne.fr ; Tél. 03 85 39 14 00.

ASSOCIATION LE PAS Sud Bourgogne

**8 Rue des Anémones
71000 MACON**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

DECISION COLLECTIVE DES MEMBRES RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

FAIT A MACON,

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DIX NEUF MARS.



AUDITIS

représentée par Thierry DUMAS

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Dijon

ASSOCIATION LE PAS Sud Bourgogne

**8 Rue des Anémones
71000 MACON**

**Rapport du
commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'association Le Pas Sud Bourgogne

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Pas Sud Bourgogne, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des financements.

• Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

• Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

• Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MACON,

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DIX NEUF MARS.



AUDITIS

Représentée par Thierry DUMAS

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Dijon

- BILAN ACTIF -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 100		20 100	20 100
Constructions	193 095	15 119	177 975	185 691
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 213	2 213		
Autres immobilisations corporelles	68 907	36 736	32 170	31 247
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	840		840	840
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	285 154	54 069	231 086	237 877
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	997		997	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	94 220		94 220	73 862
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	364 259		364 259	357 030
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	775		775	2 093
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	460 252		460 252	432 985
TOTAL ACTIF GENERAL	745 406	54 069	691 337	670 863
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

Mission de présentation des comptes

5

AUDITIS
 Société de
 Commissaires aux Comptes

- BILAN PASSIF -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0)	49 202	49 202
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	280 665	239 070
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	13 174	41 596
Situation Nette	343 041	329 867
Subventions d'investissement	1 022	2 094
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	344 063	331 961
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	39 982	32 762
TOTAL PROVISIONS	39 982	32 762
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	177 595	189 882
Emprunts et dettes financières divers (3)	130	139
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 442	21 410
Dettes fiscales et sociales	111 182	92 877
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	4 943	1 832
TOTAL DETTES	307 292	306 140
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	691 337	670 863
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an		306 140,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

		Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export	
Ventes de marchandises			
Production vendue - biens			
Production vendue - services	23 173		16 331
Chiffre d'affaires net	23 173		16 331
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		558 661	476 237
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		21 265	77 438
Autres produits		291	162
Total des produits d'exploitation I (1)		603 390	570 168
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 969	1 765
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		-997	446
Autres achats et charges externes (3)		87 411	132 104
Impôts, taxes et versements assimilés		16 523	7 429
Salaires et traitements		329 998	274 235
Charges sociales		134 227	99 725
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...		13 049	11 279
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...			
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...			
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...		7 220	1 344
Autres charges		7	29
Total des charges d'exploitations II (2)		590 408	528 357
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		12 983	41 811
Opérations en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée III			
Perte supportée ou bénéfice transféré IV			
Produits Financiers			
Produits financiers de participations (5)			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...			
Autres intérêts et produits assimilés (5)		1 982	328
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (V)		1 982	328

Mission de présentation des comptes

7

AUDITIS
 Société de
 Commissaires aux Comptes

- COMPTE DE RESULTAT -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	2 386	2 412
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	2 386	2 412
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-404	-2 083
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	12 578	39 728
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 072	2 088
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI	1 072	6 088
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 650
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 492
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		4 142
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	1 072	1 946
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	476	78
BENEFICE OU PERTE	13 174	41 596
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

ANNEXE COMPTABLE

LE PAS SUD BOURGOGNE

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 691 337€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 13 174€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Accueillir chaque personne, que ce soit son âge, dans les étapes importantes de la vie personnelle, conjugale et familiale, de la naissance à la fin de la vie. Pour ce faire, les différents professionnels assurent des missions de prévention, d'accompagnement et de soutien ; favoriser par tout moyen adapté le développement et la reconnaissance de l'éducation à la vie affective et sexuelle, le soutien à la parentalité et à la médiation familiale. Et favoriser par tout moyen adapté l'accueil, l'information et la consultation ouvert à tout(es), quels que soient l'âge et la situation familiale, pour tout ce qui concerne la vie affective, relationnelle et sexuelle, la parentalité et la vie familiale

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-	-	-
Terrain	20 100	-	-	-	-	20 100
Constructions	193 095	-	-	-	-	193 095
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 213	-	-	-	-	2 213
Installations générales, agencements, aménagements divers	37 163	-	2 500	-	-	39 663
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 487	-	3 756	-	-	29 243
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	278 057	-	6 256	-	-	284 314
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	840	-	-	-	-	840
Total Immobilisations Financières (III)	840	-	-	-	-	840
Total Général (I + II+III)	278 897	-	6 256	-	-	285 154

Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions	7 404	7 715	-	15 119
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 213	-	-	2 213
Installations générales, agencements, aménagements divers	7 990	3 507	-	11 497
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 412	1 828	-	25 240
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	41 020	13 050	-	54 069
Total Général (I + II)	41 020	13 050	-	54 069

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	49 202				49 202
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	239 070	41 596			280 665
Excédent ou déficit de l'exercice	41 596	- 41 596	13 174		13 174
Situation nette	280 666	-	13 174		293 839
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	2 094			1 072	1 022
Provisions réglementées	-				-
Total	331 962	-	13 174	1 072	344 063

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Subventions Investissement	11 999		3 425	8 574
Total Quote-part virées au résultat	9 905	1 072	3 425	7 552

Informations sur les provisions pour risques et charges :

Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglementées	-			-
Pour Risques	-			-
Pour Charges	32 762	7 220		39 982
Total	32 762	7 220	-	39 982

Nature Provisions Pour Risques et Charge	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Provision Pour Risque D'emploi	-			-
Autres Provisions pour Risques	-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires	32 762	7 220		39 982
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	-			-
Total	32 762	7 220	-	39 982

Pensions, Retraites et versements similaires :

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Indemnité de départ à la retraite

Engagement total : 39 982 €

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 60-64 ans
- taux d'actualisation net : 3.20 %
- revalorisation des salaires : décroissance moyenne
- turn over : faible
- taux de mortalité : INSEE 2022

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-		
Autres Emprunts obligataires	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	177 595	12 448	165 146
Emprunts et dettes financières divers	130		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 442		
Dettes fiscales et sociales	111 182		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-		
Autres Dettes	-		
Produits constatés d'avance	4 943		
Total	319 579	12 448	165 146
Emprunts souscrits sur l'exercice			
Emprunts Remboursés sur l'exercice	12 287		
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture			

Autre informations Spécifiques :

Valorisation des contributions volontaires : Néant.

**Association LE PAS SUD
BOURGOGNE**

10 RUE DU DOYENNE
71000 MACON

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

- SOMMAIRE -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation	3
Comptes annuels	
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Bilan actif détaillé	9
Bilan passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	13
Annexe comptable	
Annexe au bilan et compte de résultat	19

- Attestation -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité :

Association LE PAS SUD BOURGOGNE
10 Rue DU DOYENNE 71000 MACON FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Conformément à notre lettre de mission en date du 27/09/2021, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

-Total du bilan : 691 337 €
-Produits d'exploitation : 603 390 €
-Résultat net comptable : 13 174 €

Fait à : MACON
Le : 15/03/2024

Monika CLERC
Expert-comptable

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 100		20 100	20 100
Constructions	193 095	15 119	177 975	185 691
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 213	2 213		
Autres immobilisations corporelles	68 907	36 736	32 170	31 247
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	840		840	840
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	285 154	54 069	231 086	237 877
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	997		997	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	94 220		94 220	73 862
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	364 259		364 259	357 030
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	775		775	2 093
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	460 252		460 252	432 985
TOTAL ACTIF GENERAL	745 406	54 069	691 337	670 863
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0)	49 202	49 202
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	280 665	239 070
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	13 174	41 596
Situation Nette	343 041	329 867
Subventions d'investissement	1 022	2 094
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	344 063	331 961
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	39 982	32 762
TOTAL PROVISIONS	39 982	32 762
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	177 595	189 882
Emprunts et dettes financières divers (3)	130	139
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 442	21 410
Dettes fiscales et sociales	111 182	92 877
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	4 943	1 832
TOTAL DETTES	307 292	306 140
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	691 337	670 863
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	306 140,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	23 173		23 173	16 331
Chiffre d'affaires net	23 173		23 173	16 331
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			558 661	476 237
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			21 265	77 438
Autres produits			291	162
Total des produits d'exploitation I (1)			603 390	570 168
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 969	1 765
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-997	446
Autres achats et charges externes (3)			87 411	132 104
Impôts, taxes et versements assimilés			16 523	7 429
Salaires et traitements			329 998	274 235
Charges sociales			134 227	99 725
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			13 049	11 279
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...			7 220	1 344
Autres charges			7	29
Total des charges d'exploitations II (2)			590 408	528 357
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			12 983	41 811
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			1 982	328
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			1 982	328

- COMPTE DE RESULTAT -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	2 386	2 412
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	2 386	2 412
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-404	-2 083
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	12 578	39 728
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 072	2 088
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI	1 072	6 088
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 650
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 492
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		4 142
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	1 072	1 946
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	476	78
BENEFICE OU PERTE	13 174	41 596
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

- BILAN ACTIF DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 100	20 100		
21110000 TERRAIN VIE ET LIBERTE	20 100	20 100		
Constructions	177 975	185 691	-7 716	-4,16
21310000 BATIMENTS VIE ET LIBERTE	192 892	192 892		
21450000 AMENAG. CONSTRUCTIONS VIE ET LIBERTE	203	203		
28131000 AMORT. BATIMENTS VIE ET LIBERTE	-14 917	-7 201	-7 716	-107,14
28145000 AMORT. AMENAG. CONST. VIE ET LIBERTE	-202	-202		
21540000 MATERIEL MEDICAL VIE ET LIBERTE	1 818	1 818		
21541000 MATERIEL ET OUTILLAGE IDF	395	395		
28154000 AMORT. MATERIEL MEDICAL VIE ET LIBERTE	-1 818	-1 818		
28154100 AMORT. MAT. ET OUTILLAGE IDF	-395	-395		
Autres immobilisations corporelles	32 170	31 247	924	2,96
21810000 AGENCEMENTS DIVERS VIE ET LIBERTE	35 107	32 606	2 501	7,67
21811000 AGENCEMENTS DIVERS IDF	4 557	4 557		
21830000 MATERIEL DE BUREAU VIE ET LIBERTE	599	599		
21830100 MATERIEL DE BUREAU IDF	163	163		
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE VIE ET LIBERTE	5 155	1 399	3 757	268,61
21831100 MATERIEL INFORMATIQUE IDF	2 734	2 734		
21840000 MOBILIER VIE ET LIBERTE	11 442	11 442		
21841000 MOBILIER IDF	9 150	9 150		
28181000 AMORT. AGENC. DIVERS VIE ET LIBERTE	-8 073	-4 794	-3 279	-68,40
28181100 AMORT. AGENC. DIVERS IDF	-3 423	-3 196	-227	-7,11
28183000 AMORT. MAT. DE BUREAU VIE ET LIBERTE	-599	-599		
28183010 AMORT. MAT. DE BUREAU IDF	-163	-163		
28183100 AMORT. MAT. INFORMATIQUE VIE ET LIBERTE	-2 154	-1 399	-756	-54,02
28183110 AMORT. MAT. INFORMATIQUE IDF	-2 734	-2 734		
28184000 AMORT. MOBILIER VIE ET LIBERTE	-10 439	-9 368	-1 072	-11,44
28184100 AMORT. MOBILIER IDF	-9 150	-9 150		
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	840	840		
27510000 DEPOTS ET CAUTIONS IDF	840	840		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	231 086	237 877	-6 792	-2,86
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	997		997	
31000000 STOCK DE PRODUITS CPEF	997		997	

- BILAN ACTIF DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Créances (3)				
Autres créances	94 220	73 862	20 358	27,56
401 FOURNISSEURS	18	135	-117	-86,88
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES		11 782	-11 782	-100,00
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	94 203	61 946	32 257	52,07
Trésorerie				
Disponibilités	364 259	357 030	7 229	2,02
51201000 CM VEL - 001902	2	7 695	-7 692	-99,97
51201100 CM IDF - 004904	2	153 903	-153 901	-100,00
51202000 CM LIVRET B VEL - 651001		13 293	-13 293	-100,00
51202100 CM LIVRET B IDF - 121001		44 052	-44 052	-100,00
51203000 CM LE PAS - 330300		421	-421	-100,00
51204000 CM LIVRET A LE PAS-332701		4 702	-4 702	-100,00
51204100 CA C/CT IDF - 653883	11 490	56 069	-44 579	-79,51
51204110 CA CSL IDF - 654600	251 989	10	251 979	2 519 792,80
51204200 CA C/CT VEL - 278094	100 409	45 276	55 133	121,77
51204210 CA CSL VEL - 654529		30 041	-30 041	-100,00
51205000 CM LIVRET B LE PAS - 331000		684	-684	-100,00
51206000 CA C/CT LE PAS - 654138		328	-328	-100,00
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR		265	-265	-100,00
53000000 CAISSE VEL	24	24		
53010000 CAISSE IDF	343	268	74	27,77
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	775	2 093	-1 317	-62,95
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	775	2 093	-1 317	-62,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT	460 252	432 985	27 266	6,30
TOTAL ACTIF GENERAL	691 337	670 863	20 475	3,05

- BILAN PASSIF DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé: 0)	49 202	49 202		
10210000 VALEURS DU PATRIMOINE	48 848	48 848		
10260000 LIB. AYANT CARACTERE D'APPORT	354	354		
Report à nouveau	280 665	239 070	41 596	17,40
11000000 R.A.N. PLANIFICATION	185 781	163 675	22 106	13,51
11010000 R.A.N. E.D.V.	-24 518	-24 518		
11020000 R.A.N. INSTANTS DE FAMILLE	121 559	101 402	20 157	19,88
11900000 REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	-2 156	-1 489	-667	-44,77
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	13 174	41 596	-28 422	-68,33
Situation Nette	343 041	329 867	13 174	3,99
Subventions d'investissement	1 022	2 094	-1 072	-51,19
13110000 SUBVENTION DEPARTEMENT 71 VIE ET LIBERTE	8 574	11 999	-3 425	-28,54
13910000 SUBV.INVES.INSCR.RESULTAT VIE ET LIBERTE	-7 552	-9 905	2 353	23,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	344 063	331 961	12 102	3,65
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	39 982	32 762	7 220	22,04
15300000 PROVISION POUR PENSIONS	39 982	16 516	23 465	142,07
15310000 PROVISION POUR PENSIONS IDF		16 245	-16 245	-100,00
TOTAL PROVISIONS	39 982	32 762	7 220	22,04
DETTES (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	177 595	189 882	-12 287	-6,47
16410000 EMPRUNT - PRET IMMOB 200.000€	177 595	189 882	-12 287	-6,47
Emprunts et dettes financières divers (3)	130	139	-9	-6,47
16880000 Intérêts courus	130	139	-9	-6,47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 442	21 410	-7 967	-37,21
401 FOURNISSEURS	8 602	12 264	-3 662	-29,86
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	4 840	9 145	-4 305	-47,07
Dettes fiscales et sociales	111 182	92 877	18 305	19,71
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES		12 035	-12 035	-100,00
42810000 PERSONNEL CHARGES A PAYER		5 855	-5 855	-100,00
42820000 CONGES PAYES	21 572	7 524	14 048	186,70
42821000 CONGES PAYES IDF		9 592	-9 592	-100,00
43100000 URSSAF	47 474	18 050	29 424	163,01
43110000 URSSAF IDF		13 243	-13 243	-100,00

- BILAN PASSIF DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
43720000 FRAIS DE SANTE	3 307	2 063	1 245	60,36
43730000 RETRAITE	14 750	6 688	8 062	120,55
43731000 RETRAITE IDF		3 670	-3 670	-100,00
43820000 CHARGES SUR CONGES PAYES	9 094	3 139	5 955	189,71
43821000 CHARGES SUR CONGES PAYES IDF		4 236	-4 236	-100,00
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	1 236	2 057	-821	-39,90
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES		22	-22	-100,00
44410000 ETAT IMPOTS PLCTS FINANCIERS	476	18	458	2 541,51
44411000 ETAT IMPOTS PLCTS FINANC. IDF		38	-38	-100,00
44810000 ETAT, CHARGES A PAYER		130	-130	-100,00
44860000 CHARGES A PAYER	5 362	2 139	3 222	150,62
44861000 TAXE HABITATION A PAYER	1 420	2 149	-729	-33,93
44862000 TAXE SUR LES SALAIRES	6 491	105	6 386	6 081,90
44862100 TAXE SUR LES SALAIRES IDF		123	-123	-100,00
Produits constatés d'avance	4 943	1 832	3 111	169,75
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 943	1 832	3 111	169,75
TOTAL DETTES	307 292	306 140	1 152	0,38
TOTAL PASSIF GENERAL	691 337	670 863	20 475	3,05

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue - services	23 173	16 331	6 842	-41,89
70600000 PRESTATIONS DIVERSES - VIE ET LIBERTE	2 134	1 430	704	-49,27
70601000 PRESTATIONS IDF		612	-612	-100,00
70610000 REMB. FEUILLES SOINS VIE ET LIBERTE	9 622	6 961	2 661	38,23
70612000 PARTIIP. FAMILLES - SP- IDF	57	45	12	26,67
70613000 PARTICIP. FAMILLES - MF - IDF	3 645	2 160	1 485	68,75
70623000 REMB. MATERIEL MEDICAL CPEF	256	693	-437	-63,07
70630200 REMB. ANALYSES LABO. DEPT71 VIE ET LIBERTE	373	205	169	82,38
70631000 REMB. CONTRACEPTION DEPT71 VIE ET LIBERTE	3 204	1 251	1 953	156,11
70634000 DEPISTAGE ANALYSES CPAM-VIE ET LIBERTE	3 882	2 975	907	30,48
Chiffre d'affaires net	23 173	16 331	6 842	41,89
Subventions d'exploitation	558 661	476 237	82 425	17,31
74110000 SUBV. DEPARTEMENT 71 IDF	98 222	94 000	4 222	4,49
74112000 SUBV. AGENCE REGIONALE DE SANTE - BFC	1 740		1 740	
74113100 SUBV. CNAF - MEDIATION IDF	99 247	59 692	39 555	66,26
74113200 SUBV. CNAF - ER IDF	90 850	82 529	8 321	10,08
74114000 SUBV. COUR APPEL MEDIATION FAMILIALE	7 910	4 523	3 387	74,88
74114100 SUBV. COUR APPEL ESPACE RENCONTRES	24 183	18 000	6 183	34,35
74115000 SUBV. MSA ER IDF	2 265	4 934	-2 669	-54,10
74115100 SUBV. MSA MEDIATION IDF	6 995	1 500	5 495	366,33
74120000 SUBV. DEPARTEMENT 71 VIE ET LIBERTE	202 081	186 169	15 912	8,55
74210000 SUBV. CPAM - PERSO SANTE CPEF	1 092		1 092	
74220000 SUBV. D.R.D.F. VIE ET LIBERTE	18 137	13 000	5 137	39,52
74230000 SUBV. MAIRIE MACON	3 100	8 000	-4 900	-61,25
74230010 SUBV. MAIRIE MACON IDF		1 050	-1 050	-100,00
74231200 SUBV. MAIRIE SANCE	400	200	200	100,00
74231210 SUBV. MAIRIE SANCE IDF		200	-200	-100,00
74231300 SUBV. MAIRIE HURIGNY	100	50	50	100,00
74231310 SUBV. MAIRIE HURIGNY IDF		50	-50	-100,00
74231500 SUBV.COM.COM.CLUNYSOIS	1 800	900	900	100,00
74231510 SUBV.COM.COM.CLUNYSOIS IDF		900	-900	-100,00
74231600 SUB. COM.COM. MACON/ TOURNUS	540	270	270	100,00
74231610 SUB COM.COM		270	-270	-100,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	21 265	77 438	-56 173	-72,54
78150000 REPRISE PROV POUR RISQUE ET CH		4 500	-4 500	-100,00
78153000 REPRISE PROVISION IFC		9 424	-9 424	-100,00
79100000 AUTRES TRANSFERT DE CHARGES		525	-525	-100,00
79102000 MISE A DISPO PERSONNEL CPEF		34 424	-34 424	-100,00
79102100 MISE A DISPO PERSONNEL IDF		4 165	-4 165	-100,00

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
79120000 REMBOURSEMENT FORMATION	14 657	9 743	4 914	50,43
79121000 TRANSFERT CHARGES (63-64) IDF	684	4 226	-3 542	-83,81
79121100 REMBOURSEMENT INDEMNITES JOURNALIERES	5 924	2 856	3 068	107,43
79121110 REMB. INDEM. JOURNAL. IDF		7 376	-7 376	-100,00
79121200 TRANSFERT DE CHARGES LE PAS		200	-200	-100,00
Autres produits	291	162	130	80,32
75800000 PRODUITS DIV.GESTION	146	21	126	607,83
75802000 ADHESIONS - LE PAS	145	130	15	11,54
75810000 PDTS GESTION COURANTE IDF		11	-11	-100,00
Total des produits d'exploitation I (1)	603 390	570 168	33 223	5,83
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 969	1 765	1 204	68,25
60100000 ACHATS PHCIE IST (RB CPAM) VIE ET LIBERTE	68	26	42	159,76
60110000 ACHATS CONTRACEPTIFS VIE ET LIBERTE	2 901	1 738	1 162	66,87
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-997	446	-1 443	-323,33
60310000 VAR STOCK DE PRODUITS VIE ET LIBERTE	-997	446	-1 443	-323,33
Autres achats et charges externes (3)	87 411	132 104	-44 693	-33,83
60420000 ANALYSES + CONTRACTIONS VIE ET LIBERTE	482	889	-407	-45,82
60421000 ANALYSES IST (RB CPAM) VIE ET LIBERTE	3 936	2 664	1 272	47,75
60611000 EAU	636	106	530	501,13
60611100 EAU IDF		255	-255	-100,00
60612000 ELECTRICITE ET CHAUFFAGE	5 970	1 165	4 804	412,29
60612100 EDF IDF		593	-593	-100,00
60612200 GDF IDF		2 067	-2 067	-100,00
60623000 ACHATS MATERIEL MEDICAL VIE ET LIBERTE	590	747	-157	-21,05
60625400 PRODUITS D'ENTRETIEN	440	364	76	20,94
60630000 PETIT MAT. ET OUTILLAGE	2 377	5 104	-2 727	-53,42
60631000 PETIT MAT. ET OUTILLAGE IDF		2 034	-2 034	-100,00
60640000 FOURNIT. ADMINISTRATIVES	2 552	1 110	1 442	129,96
60641000 FOURNIT. ADMINISTRATIVES IDF		935	-935	-100,00
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE		5 095	-5 095	-100,00
61110000 SOUS-TRAITANCE GENERALE IDF		125	-125	-100,00
61320000 LOCATION	11 575	2 315	9 260	399,94
61321000 LOCATION IDF		11 179	-11 179	-100,00
61400000 CHARGES DE COPROPRIETE	1 990	1 002	988	98,64
61410000 CHARGES DE COPROPRIETE IDF		629	-629	-100,00
61520000 ENTRETIEN DES LOCAUX	1 519	216	1 303	603,03
61521000 ENT. LOCAUX IDF		440	-440	-100,00
61550000 ENTRETIEN MATERIEL	133	262	-129	-49,25
61560000 MAINTENANCE	9 983	3 495	6 487	185,60

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
61561000 ABONNEMENT ALG COMPTA	119	3 570	-3 450	-96,66
61600000 ASSURANCES	1 405	678	727	107,28
61610000 ASSURANCES PROF. IDF		541	-541	-100,00
61820000 DOCUMENTATION	154	47	108	231,18
61821000 DOCUMENTATION IDF		98	-98	-100,00
62100000 PRESTATIONS EXTERIEURES	3 853		3 853	
62140000 MISE A DISPOSITION IDF		34 424	-34 424	-100,00
62141000 MISE A DISPOSITION CPEF		4 165	-4 165	-100,00
62230000 HONORAIRES SUPERVISION INDIVIDUELLE	1 672	899	774	86,09
62231000 HONORAIRES SUPERVISION COLLECTIVE	5 527	2 060	3 467	168,32
62231100 HON. SUPERVISION IDF		2 330	-2 330	-100,00
62260000 HONORAIRES	19 285		19 285	
62280000 AUTRES HONORAIRES		14 556	-14 556	-100,00
62281100 AUTRES HONORAIRES IDF		5 516	-5 516	-100,00
62300000 PUBLICITE IDF		1 905	-1 905	-100,00
62310000 PUBLICITE	1 938	1 872	66	3,53
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS	2 529	775	1 754	226,35
62510100 FRAIS DEPLACEMENTS IDF		2 032	-2 032	-100,00
62570000 RECEPTIONS	831	206	625	303,38
62571000 RECEPTIONS IDF		287	-287	-100,00
62572000 RECEPTIONS - LE PAS		323	-323	-100,00
62630000 AFFRANCHISSEMENT	301	293	8	2,83
62631000 AFFRANCHISSEMENT IDF		209	-209	-100,00
62650000 TELEPHONE ET INTERNET	6 308	3 865	2 443	63,20
62651100 INTERNET IDF		2 980	-2 980	-100,00
62700000 FRAIS BANCAIRES	323	4 508	-4 184	-92,83
62710000 FRAIS BANCAIRES IDF		119	-119	-100,00
62750000 SERVICES BANCAIRES		83	-83	-100,00
62810000 COTISATIONS	984	209	775	371,04
62811000 COTISATIONS IDF		704	-704	-100,00
62811200 COTISATIONS LE PAS		60	-60	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	16 523	7 429	9 094	122,40
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	6 491	105	6 386	6 081,90
63111000 TAXE SUR LES SALAIRES IDF		123	-123	-100,00
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	7 116	2 611	4 505	172,53
63331000 FORMAT. PROFESSIONNELLE IDF		3 143	-3 143	-100,00
63512000 TAXES FONCIERES	1 626	1 354	272	20,05
63513000 TAXE D'HABITATION	1 420		1 420	
63580000 AUTRES DROITS	-130	93	-223	-240,40
Salaires et traitements	329 998	274 235	55 762	20,33
64110000 SALAIRES	319 200	125 193	194 006	154,97

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
64111000 SALAIRES IDF		129 296	-129 296	-100,00
64120000 CONGES PAYES	4 456	368	4 087	1 109,33
64121000 CONGES PAYES IDF		1 187	-1 187	-100,00
64140000 INDEMNITES DIVERSES	6 342	7 012	-670	-9,56
64141000 INDEMNITES DIVERSES IDF		11 178	-11 178	-100,00
Charges sociales	134 227	99 725	34 502	34,60
64510000 URSSAF	79 093	29 586	49 508	167,34
64511000 URSSAF IDF		30 399	-30 399	-100,00
64520000 FRAIS DE SANTE CPEF		1 440	-1 440	-100,00
64520100 PREVOYANCE CPEF		1 907	-1 907	-100,00
64521000 FRAIS DE SANTE	7 830	757	7 073	934,67
64521100 PREVOYANCE IDF		2 169	-2 169	-100,00
64530000 RETRAITE	23 487	9 663	13 824	143,06
64531000 RETRAITE IDF		8 692	-8 692	-100,00
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 587	795	792	99,56
64751000 MEDECINE DU TRAVAIL IDF		668	-668	-100,00
64800000 AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	1 832	550	1 282	233,08
64801000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL IDF		713	-713	-100,00
64820000 CHARGES S/ CONGES	1 719	120	1 599	1 334,53
64821000 CHARGES S/ CONGES IDF		615	-615	-100,00
64840000 DEPLACEMENTS FORMATION	3 441	1 061	2 380	224,24
64841000 DEPLACEMENTS FORMATION IDF		958	-958	-100,00
64870000 AUTRES FORMATIONS	15 238	5 643	9 595	170,03
64871000 AUTRES FORMATIONS IDF		3 390	-3 390	-100,00
64872000 AUTRES FORMATIONS LE PAS		600	-600	-100,00
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	13 049	11 279	1 771	15,70
68110000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS CPEF	12 822	11 022	1 800	16,33
68111000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS IDF	227	257	-29	-11,43
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions	7 220	1 344	5 876	437,17
68153000 DOTATION PROVISION IFC	7 220		7 220	
68153100 DOTATION PROV. IFC - IDF		1 344	-1 344	-100,00
Autres charges	7	29	-22	-75,34
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	7	29	-22	-75,34
Total des charges d'exploitations II (2)	590 408	528 357	62 051	11,74
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	12 983	41 811	-28 828	-68,95
Opérations en commun				
Produits Financiers				
Autres intérêts et produits assimilés (5)	1 982	328	1 654	503,76

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE
du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
76800000 PRODUITS FINANCIERS	1 982	79	1 903	2 397,33
76810000 PRODUITS FINANCIERS IDF		157	-157	-100,00
76820000 PRODUITS FINANCIERS - LE PAS		92	-92	-100,00
Total des produits financiers (V)	1 982	328	1 654	503,76
Charges Financières				
Intérêts et charges assimilées (6)	2 386	2 412	-25	-1,04
66110000 INTERETS EMPRUNT	2 386	2 412	-25	-1,04
Total des charges financières (VI)	2 386	2 412	-25	-1,04
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-404	-2 083	1 679	80,59
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	12 578	39 728	-27 149	-68,34
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 000	-4 000	-100,00
77120000 PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 000	-2 000	-100,00
77121000 PRODUITS EXCEPTIONNELS IDF		2 000	-2 000	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 072	2 088	-1 016	-48,67
77700000 QUOTE-PART SUBV. INVEST. IDF		36	-36	-100,00
77710000 QUOTE PART SUBV. INVESTISSEMENT	1 072	2 052	-981	-47,78
Total des produits Exceptionnels VI	1 072	6 088	-5 016	-82,40
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 650	-2 650	-100,00
67100000 CHARGES EXCEPT. ECART PROV SUB CPEF		2 650	-2 650	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 492	-1 492	-100,00
67510000 VNC DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES		1 492	-1 492	-100,00
Total des charges exceptionnelles VII		4 142	-4 142	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	1 072	1 946	-874	-44,93
Impôts sur les bénéfices	476	78	398	512,06
69500000 IMPOTS S/ LES BENEFICES		22	-22	-100,00
69510000 IMPOTS PLCTS FINANCIERS	476	18	458	2 541,51
69511000 IMPOTS PLCTS FINANCIERS IDF		38	-38	-100,00
TOTAL DES PRODUITS	606 444	576 584	29 860	5,18
TOTAL DES CHARGES	593 270	534 988	58 282	10,89
BENEFICE OU PERTE	13 174	41 596	-28 422	-68,33

ANNEXE COMPTABLE

LE PAS SUD BOURGOGNE

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 691 337€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 13 174€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Accueillir chaque personne, que ce soit son âge, dans les étapes importantes de la vie personnelle, conjugale et familiale, de la naissance à la fin de la vie. Pour ce faire, les différents professionnels assurent des missions de prévention, d'accompagnement et de soutien ; favoriser par tout moyen adapté le développement et la reconnaissance de l'éducation à la vie affective et sexuelle, le soutien à la parentalité et à la médiation familiale. Et favoriser par tout moyen adapté l'accueil, l'information et la consultation ouvert à tout(es), quels que soient l'âge et la situation familiale, pour tout ce qui concerne la vie affective, relationnelle et sexuelle, la parentalité et la vie familiale

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebut	
Frais D'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-	-	-
Terrain	20 100	-	-	-	-	20 100
Constructions	193 095	-	-	-	-	193 095
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 213	-	-	-	-	2 213
Installations générales, agencements, aménagements divers	37 163	-	2 500	-	-	39 663
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 487	-	3 756	-	-	29 243
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	278 057	-	6 256	-	-	284 314
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	840	-	-	-	-	840
Total Immobilisations Financières (III)	840	-	-	-	-	840
Total Général (I + II+III)	278 897	-	6 256	-	-	285 154

Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions	7 404	7 715	-	15 119
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 213	-	-	2 213
Installations générales, agencements, aménagements divers	7 990	3 507	-	11 497
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 412	1 828	-	25 240
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	41 020	13 050	-	54 069
Total Général (I + II)	41 020	13 050	-	54 069

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	49 202				49 202
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	239 070	41 596			280 665
Excédent ou déficit de l'exercice	41 596	- 41 596	13 174		13 174
Situation nette	280 666	-	13 174	-	293 839
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	2 094			1 072	1 022
Provisions réglementées	-				-
Total	331 962	-	13 174	1 072	344 063

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Subventions Investissement	11 999		3 425	8 574
Total Quote-part virées au résultat	9 905	1 072	3 425	7 552

Informations sur les provisions pour risques et charges :

Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglementées	-			-
Pour Risques	-			-
Pour Charges	32 762	7 220		39 982
Total	32 762	7 220	-	39 982

Nature Provisions Pour Risques et Charge	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Provision Pour Risque D'emploi	-			-
Autres Provisions pour Risques	-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires	32 762	7 220		39 982
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	-			-
Total	32 762	7 220	-	39 982

Pensions, Retraites et versements similaires :

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Indemnité de départ à la retraite

Engagement total : 39 982 €

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 60-64 ans
- taux d'actualisation net : 3.20 %
- revalorisation des salaires : décroissance moyenne
- turn over : faible
- taux de mortalité : INSEE 2022

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-		
Autres Emprunts obligataires	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	177 595	12 448	165 146
Emprunts et dettes financières divers	130		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 442		
Dettes fiscales et sociales	111 182		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-		
Autres Dettes	-		
Produits constatés d'avance	4 943		
Total	319 579	12 448	165 146
Emprunts souscrits sur l'exercice			
Emprunts Remboursés sur l'exercice	12 287		
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture			

Autre informations Spécifiques :

Valorisation des contributions volontaires : Néant.